



**Promouvoir  
l'égalité  
des genres  
en ACM  
et lutter  
contre  
les violences  
sexistes  
et sexuelles**

*Enquête en Loir-et-Cher*

# Remerciements

L'Association RESPIRE tient avant toute chose à adresser ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont accepté de répondre à l'enquête initiée il y a plus d'un an.

Nous remercions également le CIDFF41 qui a accepté de nous suivre dans cette aventure, ainsi que tous les autres organismes et mouvements qui se sont fait le relais de cette enquête. Une mention particulière à Julie Perthuis, pour ses lumières sur le football féminin.

Enfin, nous adressons tous nos vœux de réussite à M<sup>me</sup> Mame Fama Badiane qui a mené l'ensemble des entretiens lors de l'enquête dans le cadre de son Master en Sociologie à l'Université de Tours.

## Avec le soutien de



**Rédaction** Julie Brunet pour RESPIRE avec la participation de David Lenglet pour le CIDFF41

**D'après des entretiens** réalisés par Mame Fama Badiane  
(guide d'entretien : Mame Fama Badiane, Julie Brunet, David Lenglet)

**Relecture** Franck Recoursé, Pascal Lestrat, Dominique Deketelaere, Stéphane Feuchot et Céline Ricou

**Liens internet** l'intégralité des liens internet présents dans ce livret sont valides en février 2025.

**Crédits photos** couverture ©Chayene Rafaela sur Unsplash ; introduction © Sigmund sur Unsplash ; chapitre 1 ©LinkedIn Sales Solutions sur Unsplash ; chapitre 2, 3, 4 et 5 ©Freepik ; p.14 ©Gregory sur Pexel ; p.36 © éditions MeMo, 2022, @L'Eclap éditions et @Topla ; p.37 @ *Maddi dans la grotte*, de Pauline Barzilaï.

**Graphisme** Maude de Goër - maudedegoer.com

© 2025 par l'Association RESPIRE. CC BY-NC-SA 4.0

# Sommaire

---

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>L'enquête : méthodologie et enjeux .....</b>	<b>6</b>
1. Démarche d'investigation	7
2. Phase d'analyse	7
3. Recueil des données	9
<b>Quelques repères théoriques et axiologiques sur les violences sexistes et sexuelles .....</b>	<b>11</b>
1. Les violences sexistes et sexuelles aujourd'hui	11
2. Les stéréotypes de genre et agissements sexistes : terreau des violences graves	14
3. La promotion de l'égalité des genres : une mission de l'éducation populaire	17
<b>Questions de genre et VSS parmi les enfants et les jeunes .....</b>	<b>19</b>
1. Des animateurices conscients de la place des stéréotypes de genre dans les imaginaires et réalités enfantines ou adolescentes	19
2. La non-mixité sur certaines activités et certains accueils	22
3. Des enfants aux prises de violences plus marquées et ostentatoires	22
<b>Les équipes d'animation, agents de lutte ou de reproduction des violences sexistes et sexuelles ? .....</b>	<b>25</b>
1. Lutter pour l'égalité des genres : une mission évidente pour la plupart des animateurices	26
2. La vie des équipes d'animation au prisme des problématiques de genre et des VSS	26
3. Les violences sexistes et sexuelles au sein des équipes d'animation	29
<b>La prévention : des leviers indispensables pour favoriser l'égalité des genres et lutter contre les VSS .....</b>	<b>31</b>
1. Une urgence : clarifier les procédures de signalement	32
2. La formation des personnels d'animation : un impondérable	34
3. L'organisation pédagogique des activités et de l'accueil	35
4. L'égalité des genres : un objectif éducatif à affirmer explicitement et à appliquer	39
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>42</b>
<b>Ouvrons les perspectives... ..</b>	<b>43</b>
<b>Liste (non exhaustive) de ressources .....</b>	<b>45</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>46</b>
<b>En cas de suspicion de violence ou de violence avérée... ..</b>	<b>47</b>



# Introduction

---



Souvent considérés comme un « monde parallèle, souterrain et ignoré » (Lebon, 2020) les accueils collectifs de mineur·es (ACM) sont pourtant **les premiers espaces collectifs de socialisation des enfants après l'école**. Centres de loisirs, accueils périscolaires, colonies de vacances... tous ces accueils sont des lieux d'expérimentation, d'apprentissage et de découverte ; leur **vocation éducative**, de plus en plus pensée comme complémentaire avec l'école, est indéniable.

En Loir-et-Cher, près d'**une commune sur trois** dispose sur son territoire d'au moins un ACM<sup>1</sup>. Or, le champ de l'animation et de l'éducation populaire, parce qu'il occupe les interstices de

temps éducatifs très institués, tend parfois à passer « sous les radars » des grands enjeux sociétaux de notre époque. Pourtant, au début de l'année 2022, il a été rattrapé sur les réseaux sociaux par le hashtag **#metooanimation** (né dans le sillage du hashtag #metoo<sup>2</sup>). Ce mouvement a subitement placé dans une lumière crue et implacable **des pratiques et violences sexistes** pouvant s'exercer :

- **au sein des équipes d'animation**, souvent majoritairement féminines (comprenant les personnels de restauration ou d'entretien) ;
- **au sein des groupes d'enfants et de jeunes** ;
- **au sein des familles** des enfants et jeunes accueillis.

---

1. En régie municipale ou associative, périscolaire ou extrascolaire. Source : Préfecture du Loir-et-Cher.

2. Le mouvement #metoo a été initié en 2006 par l'étatsunienne Tamara Burke avant d'être relancé en 2017 par l'actrice Alissa Milano. Plus tard, en 2022, la française Anissa Maille a impulsé sur les réseaux sociaux le hashtag #Metooanimation. On parle aujourd'hui de « révolution Metoo », tant le mouvement s'inscrit sur un temps long, à échelle internationale, en impliquant des femmes de tout âge, de toute classe sociale et toute profession : les vécus singuliers de chacune raisonnent comme autant d'échos qui donnent à voir la dimension systémique (quand ce n'est pas systématique) de certaines violences sexistes et sexuelles, partant du harcèlement de rue jusqu'à l'agression sexuelle. Ce faisant, #Metoo a permis de visibiliser et de conscientiser - à l'échelle des individus et des collectifs - les inégalités de genre.

L'Association RESPIRE, en tant que **militante de l'éducation populaire** mais aussi centre de formation pour animateurices et directeurices d'ACM, dénonce ces agissements et violences et **s'engage activement dans la lutte** contre ces dernières. Le combat ne doit pas seulement se placer au niveau du **signalement de ces violences** ; car déjà, il est trop tard. Il doit agir bien en amont, **à la racine même de ce qui génère ces formes de sexisme et de violences sexuelles : les stéréotypes et la façon dont ils sont intégrés**, de manière plus ou moins conscientes, **par l'ensemble de la communauté éducative et des publics accueillis**.

La question de **l'égalité des genres en ACM** n'est pas neuve. Rappelons simplement qu'en 2011 un numéro de la revue Agora dirigée par Magalie Bacou et Yves Raibaud portait sur la « Mixité dans les activités de loisirs. La question du genre dans le champ de l'animation ». Mais c'est encore plus tôt, en 2006, que le sujet fut mis en lumière par l'Institut Supérieur des Ingénieurs Animateurs Territoriaux (ISIAT) à Bordeaux lors d'un colloque intitulé « Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ? ». Dans la publication de l'ouvrage collectif qui découla de cet événement, Jean-Claude Gillet et Yves Raibaud achèvent un constat et émettent un souhait : « Le monde de l'animation n'est probablement pas très sexiste, ni vraiment homophobe, ni tellement conservateur. Évitions qu'il ne reste neutre face à la problématique des rapports sociaux de sexe » (Raibaud & Gillet, 2006). Quinze ans après et grâce à #metooanimation, il est grand temps pour le champ de l'animation d'**investir cette problématique**.

L'étude que nous allons vous présenter vise à **mieux comprendre et à mieux expliquer** les mécanismes, parfois insidieux, qui peuvent venir générer des situations de violences sexistes et sexuelles en ACM. Cette **mise au jour des rouages et des causes** des violences sexistes et sexuelles implique de mobiliser **les techniques d'enquête des sciences sociales et humaines**, et de s'appuyer sur des experts « de terrain ». C'est pourquoi l'Association RESPIRE s'est associée pour cette étude **avec le CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles) du Loir-et-Cher** et entend

par la suite **mobiliser l'ensemble des acteurs socioéducatifs du territoire** qui souhaiteraient **engager un travail auprès des ACM** sur ces questions cruciales. Comme le rappelle si bien l'historienne Michelle Perrot, « l'histoire de l'émancipation des filles est étroitement liée à celle de l'éducation » (2023). Gageons que les ACM du Loir-et-Cher prendront pleinement leur place désormais dans l'histoire de **cette émancipation en train de se réaliser**.

# Chapitre 1

## L'enquête : méthodologie et enjeux

---



L'Association RESPIRE s'est engagée depuis 2023 dans **la création et l'animation d'un réseau de prévention des violences** sur le territoire du Loir-et-Cher. C'est dans ce cadre qu'elle a souhaité mener cette enquête visant à dessiner à grands traits **les représentations et les pratiques liées au genre dans les ACM du Loir-et-Cher** tout en évaluant les connaissances des répondants sur les problématiques des violences sexistes et sexuelles. Elle a l'ambition d'apporter des éléments de réponses aux questionnements suivants : l'égalité des genres est-elle promue au sein des ACM du Loir-et-Cher ? Quelles sont les conséquences de cette promotion ou a contrario, de cette absence de prise en compte ?

Au commencement de l'enquête, plusieurs hypothèses furent posées d'emblée, fruits de notre expérience et des rencontres réalisées sur le terrain de l'animation depuis plusieurs décennies. Mentionnons-les rapidement :

- Les personnels d'animation sont peu sensibles ni même sensibilisés aux questions de genre en ACM ; ils véhiculent des stéréotypes sexistes et de genre, point de départ du continuum des violences sexistes et sexuelles.
- Des violences existent au sein même des équipes d'animation, ayant des répercussions sur la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et sur la sécurité affective, physique et morale des enfants et des jeunes.
- Les animateurices et directeurices ne sont pas en mesure aujourd'hui de répondre aux violences sexistes et sexuelles que pourraient connaître des mineur-es accueilli-es ou des collègues.

Ainsi posées, ces hypothèses impulsent et bornent un processus de recherche. Cette enquête se place donc dans une démarche qualitative. Elle ne présente donc aucune ambition statistique. Le nombre des réponses obtenues (dans le questionnaire en ligne et les entretiens confondus), quoique en deçà de nos espérances, ne constitue donc pas un échantillon statistiquement représentatif. Pour autant, il permet le recueil de discours variés, permettant de faire émerger des tendances à la fois axiologiques et praxéologiques liées au genre en ACM.

# 1. Démarche d'investigation

L'enquête s'est poursuivie **du 24 juillet jusqu'à la mi-novembre 2023**. Elle s'est subdivisée en deux phases distinctes et complémentaires :

- Première phase, du 24 juillet au 28 décembre 2023 : diffusion d'un questionnaire en ligne.
- Seconde phase, du 8 septembre au 22 novembre 2023 : menée d'entretiens semi-directifs.

Ces deux phases ont permis la **collecte de données (verbatim)** qui furent traitées (transcriptions, analyse) de mars à juillet 2024.

## Phase 1 : enquête en ligne et prises de contact

La diffusion d'un questionnaire anonyme en ligne adressé **à l'ensemble des personnels oeuvrant en ACM** (et incluant les animatrices occasionnelles et/ou bénévoles) **au sein du département du Loir-et-Cher** a permis d'analyser un verbatim et d'inviter les répondants à poursuivre leur réflexion sur la question du genre en ACM en participant à la seconde phase de l'enquête (entretiens individuels).

Composé d'une trentaine de questions ouvertes et semi-ouvertes, ce questionnaire a été conçu par le CIDFF du Loir-et-Cher, l'Association RESPIRE et une étudiante en Master 2 de Sociologie à l'Université de Tours, M<sup>me</sup> Fama Badiane.

Il a été rendu accessible du 24 juillet au 28 décembre 2023 et diffusé par plusieurs canaux :

- Accessible depuis le site internet de l'Association RESPIRE
- Diffusé par mail au sein des structures adhérentes ou membres du réseau RESPIRE
- Diffusé par le REDAJ 41
- Diffusé par la Ligue de l'Enseignement 41
- Relayé dans un article de presse locale (La Nouvelle République).

Nous avons récolté 34 réponses, un chiffre bien en-deçà de l'échantillon espéré, mais qui donne à voir **des tendances intéressantes** une fois les questionnaires dépouillés.

## Phase 2 : Menée de plusieurs entretiens semi-directifs

La seconde phase de l'enquête a consisté en la menée de plusieurs entretiens semi-directifs, réalisés à partir d'un guide d'entretien conçu par le CIDFF du Loir-et-Cher, l'Association RESPIRE et Fama BADIANE. Cette dernière a mené l'intégralité des entretiens, en garantissant l'anonymat des répondantes et des répondants<sup>1</sup>. Elle a livré *in fine* huit transcriptions d'entretiens réalisés entre le 08 septembre et le 22 novembre 2023.

# 2. Phase d'analyse

## La transcription : transcrire, est-ce trahir ?

La transcription provoque une **métamorphose du matériel de recherche**, qui se voit passer de l'oral à l'écrit. Dès lors, toute la spontanéité de

l'échange disparaît : les hésitations, les intonations et tonalités, les silences... Ces éléments de communication non verbale peuvent souligner certains propos, en atténuer d'autres, et par conséquent, participent au sens du discours lui-même. Ainsi la transcription, même avec

1. Ces derniers ne sont donc connus ni de RESPIRE, ni du CIDFF41.



force de détails, « épure » les échanges pour n'en extraire que **le discours verbatim**. Pourtant, la transcription reste une étape essentielle puisqu'elle participe – entre autre – de la mise à distance du discours des enquêté-es, et donc **de leur objectivation**. En revanche, elle peut aussi conduire à une analyse totalement déconnectée de la situation d'énonciation, amenant à une réification du propos, à un rapport froid voire condescendant des enquêteur·ices au matériel ainsi donné.

Ce risque était d'autant plus prégnant qu'entretiens et transcriptions furent menés par Mme Badiane dans un premier temps, puis l'analyse par l'Association RESPIRE dans un second temps.

D'où **une grande vigilance** de la part de l'Association RESPIRE dans le traitement des entretiens. À noter tout de même que ce risque est quelque peu pondéré par notre sociabilité (familiale et habituelle) avec le champ de l'animation et de l'éducation populaire.

## Anonymisation complète des entretiens

Toutes les participantes et participants de l'enquête **se sont porté-es volontaires** et ont spontanément sollicité Mme Badiane, soit par le biais du questionnaire en ligne, soit par le biais d'un appel à participation (diffusé au sein du réseau RESPIRE mais aussi en dehors, notamment avec le soutien du REDAJ 41), soit encore par le biais d'un réseau d'interconnaissance (« bouche à oreilles »).

L'identité des personnes enquêtées n'a été révélée à aucun membre de l'équipe de l'Association RESPIRE, de manière à **protéger leur anonymat** et d'éviter toute compromission de part et d'autre.

Les prénoms des personnes enquêtées ont tous été modifiés tandis que les indications de lieux ont toutes été intégralement supprimées. À notre demande, Mme Badiane a seulement veillé à conserver les informations suivantes : l'âge, le sexe, la ou les fonctions exercées, les diplômes éventuels, l'environnement géographique de

l'ACM (urbain, rural, péri-urbain, etc.), ainsi que les années d'expérience dans l'animation.

## Le risque d'un fort biais de désirabilité sociale au regard d'un sujet sensible

Le sujet de l'égalité des genres en ACM et des violences sexistes et sexuelles est un sujet d'actualité **particulièrement sensible**, et ce pour plusieurs raisons :

- Il touche à l'intégrité physique, morale et psychologique des individus et des groupes, qui plus est ici potentiellement à celle de mineur-es.
- Il peut inviter à une remise en question, parfois douloureuse, de ses propres pratiques et représentations.
- Il peut être auréolé d'une dimension suspicieuse voire « accusatrice ».

C'est pourquoi on ne peut escamoter dans l'analyse des entretiens le risque du biais de désirabilité sociale consistant pour le répondant à se conformer aux réponses qu'il pense attendue de la part de l'enquêteur·ice. Ce biais, très présent lors de la menée d'entretiens directifs et semi-directifs, édulcore les données voire les transforme. À noter également que plusieurs des répondant-es sont agents de la fonction publique territoriale (ou assimilés) et sont donc théoriquement soumis au devoir de réserve, pouvant entraver dans le cas de l'enquête la libre parole.

## Une analyse multiréférentielle

Le sujet de l'égalité des genres ne saurait être appréhendé par le seul biais de la sociologie. C'est pourquoi nous avons engagé ici une analyse multiréférentielle, permettant de **saisir la complexité du sujet**. Cette dernière s'appuie sur **des disciplines variées** telles que l'histoire, la géographie, les sciences de l'éducation ou même la philosophie. La multiréférentialité de l'étude



assure ainsi **une prise en compte « ouverte »** et globale de la problématique du genre dans les ACM, ne se bornant pas seulement à une lecture et interprétation des discours, mais bien à une analyse située « en contexte », c'est-à-dire ancrée dans un moment social-historique donné. À noter

également qu'une analyse de ce type permet de **multiplier les niveaux d'échelle en interrogeant des facteurs structurels** considérés comme externes aux ACM, et pourtant influençant leur fonctionnement, leur organisation, ou leurs possibilités d'actions.

### 3. Recueil des données

Il est impossible de donner le nombre exact de répondant-es à l'enquête (questionnaire et entretiens confondus) dans la mesure où certaines et certains ont pu participer communément à ces deux phases. Nous discriminons donc ici les répondant-es au questionnaire en ligne de celles et ceux directement rencontré-es par Mme Badiane.

#### Répondant-es au questionnaire en ligne

Trente-quatre questionnaires furent complétés. On constate une **relative parité parmi les répondant-es**, avec 54 % de femmes et 46 % d'hommes. Les femmes exercent pour la majorité une fonction d'animation, même si une part conséquente d'entre elles assurent aussi des fonctions de direction. Chez les hommes en revanche, la part de ceux exerçant des fonctions de responsables est plus importante que celle exerçant simplement des fonctions d'animation.

L'âge moyen des répondants est de 32 ans.

#### Répondant-es aux entretiens semi-directifs

Huit professionnel·les de l'animation ont « joué le jeu » des entretiens anonymisés auprès de Mme Badiane. L'échantillon est spontanément paritaire avec quatre femmes et quatre hommes. L'âge moyen diffère peu des répondant-es au questionnaire puisqu'il avoisine les 33 ans. Certain-es sont entrées récemment dans l'animation (moins de 5 ans d'expériences), d'autres ont une expérience solide de plusieurs

dizaines d'années. Tous ont au moins un niveau de diplôme équivalent au Baccalauréat (niv.4), trois ont indiqué être diplômé-es d'un BPJEPS (deux mention « Loisirs tous publics », un mention « Animation sociale »). Les hommes assurant des fonctions de direction représentent, là encore, une part un tout petit peu plus importante parmi les enquêté-es (trois hommes pour deux femmes).

Voici ci-dessous une présentation succincte des enquêté-es :

**Guillaume** est un animateur de 32 ans, dans un accueil libre en zone urbaine, dans un quartier dit « difficile ». Il a poursuivi des études en informatique (niveau master) qu'il a mis à profit dans son activité professionnelle en Suisse. Mais « pas heureux », il a finalement fait le choix de revenir en France et de se tourner vers le métier d'animateur il y a 6 ans.

**Marilyne** a 23 ans et partage son temps de travail sur deux accueils, l'un situé en zone rurale, l'autre en milieu semi-urbain. Elle est dans le métier depuis environ 3 ans.

**Céleste** est animatrice depuis 7 ans. Voilà deux ans qu'elle a commencé en parallèle à exercer la fonction de formatrice sur les stages théoriques BAFA. Elle est inscrite en master sur le genre et se définit comme militante féministe. Elle a 24 ans.

**Sarah** est âgée de 27 ans, elle exerce le métier d'animatrice depuis 8 ans. Elle a passé un BPJEPS Loisirs tous publics. Lors de l'entretien, elle était animatrice jeunesse au sein d'un accueil situé en QPV (Quartier Politique de la Ville) d'une ville moyenne du département.

**Abou** est un directeur de 32 ans. Il travaille parfois avec Sarah, au sein du même accueil, situé en QPV. Très investi dans le développement associatif local.

**Sophie** est directrice d'un accueil ado. Elle y travaille depuis une vingtaine d'années. Educatrice sportive de formation, elle a 52 ans.

**Philippe** est directeur d'un accueil ado et pré-ado. Agé de 42 ans, il exerce le métier depuis plus de 20 ans.

**Damien** est directeur d'un ACM en régie associative. Diplômé d'un BPJEPS LTP, il exerce depuis environ 15 ans le métier d'animateur. Il a 30 ans.

Le profil de ces professionnel·les (diplômé·es et disposant d'une bonne assise professionnelle dans le champ de l'animation) n'est pas représentatif du profil de la majorité des animatrices exerçant le métier avec un BAFA et de façon parfois transitoire.

**Au regard du nombre de répondantes et répondants, cette enquête n'a bien évidemment pas de vocation statistique. Il nous est impossible de «quantifier» telles ou telles pratiques, telles ou telles perceptions parmi l'ensemble des animatrices du département. Pour autant, les paroles qui nous furent délivrées «comptent», au sens où elles donnent à voir des tendances en termes de praxis liées à l'égalité des genres. En nous inscrivant dans une perspective strictement qualitative et multiréférentielle, émergent des situations qui doivent interpeler : soit par leur répétition, soit par leur gravité. Ces situations recouvrent l'ensemble du spectre des violences sexistes et sexuelles, allant de la violence symbolique (discrimination, assignation, etc.) à l'agression sexuelle. Ces violences s'enracinent dans un enchaînement de contextes sociaux, sociétaux et professionnels qu'il nous faut démêler avant d'aller plus avant.**

## Chapitre 2

# Quelques repères théoriques et axiologiques sur les violences sexistes et sexuelles



## 1. Les violences sexistes et sexuelles aujourd'hui

### Définition canonique des violences sexistes et sexuelles

Bien que récente, l'expression « violences sexistes et sexuelles » est désormais **très largement popularisée et omniprésente dans le champ médiatique et politique**. Cette expression permet de traduire **le continuum des violences**, large spectre qui englobe tous les types de violences<sup>1</sup>, qu'elles soient physiques, sexuelles, verbales, symboliques, psychologiques ou économiques, qui s'exercent le plus souvent sur des femmes et **qui puisent**

**leur justification dans le patriarcat** (entendu comme idéologie de la domination masculine). Dès lors, si toutes les violences sexuelles sont des violences sexistes, toutes les violences sexistes ne sont pas forcément des violences sexuelles.

Même si **les femmes restent les principales victimes** dans une écrasante majorité des situations, **des hommes peuvent l'être aussi**, notamment dans l'enfance. Il n'en reste pas moins que la problématique demeure particulièrement genrée. À titre d'illustration :

1. Le Conseil de l'Europe rappelle que « les actes de sexisme « ordinaire » font partie d'un continuum de violences créant un climat d'intimidation, de peur, de discrimination, d'exclusion et d'insécurité limitant les opportunités et la liberté. » (Recommandation CM/Rec (2019) du Comité des Ministres aux Etats membres, lutte contre le sexisme, adoptée le 27 mars 2019).



- Les femmes sont dix fois plus exposées que les hommes aux injures à caractère sexiste (Étude de l'Observatoire National de la Délinquance- 2018)
- 1 femme sur 7 est agressée sexuellement au cours de sa vie. (Observatoire du harcèlement sexuel- IFOP- 2018)
- 32% des femmes françaises sont confrontées à des situations de harcèlement sexuel au cours de leur carrière professionnelle. (Enquête Virage Viols et agressions sexuelles en France- Ined- 2016)



## Les violences sexistes selon l'UNHC

« On désigne par violence sexiste tout acte préjudiciable commis à l'encontre d'un individu sur la base de son genre. Ces violences sont ancrées dans les inégalités de genre, l'abus de pouvoir et les normes pernicieuses. La violence de genre est une grave violation des droits humains. Elle constitue un problème de santé et de protection qui peut même coûter la vie de la victime. On estime qu'une femme sur trois connaîtra des violences sexuelles ou physiques au cours de sa vie. Pendant les déplacements forcés et les périodes de crise, la menace de violences sexiste augmente sensiblement pour les femmes et les jeunes filles. »

### Perception générale des violences sexistes et sexuelles parmi les répondants

Si l'expression « violences sexistes et sexuelles » acquiert aujourd'hui une certaine notoriété, sa définition complexe peut laisser supposer une appropriation moindre, partielle ou relative de l'ensemble des réalités qu'elle traduit par les professionnel·le·s de l'animation. C'est pourquoi nous avons demandé aux répondant·es et enquêté·es de proposer leur définition du terme « violences sexistes et sexuelles ». Les réponses apportées au questionnaire en ligne permirent de générer le nuage de mots suivant, mettant en avant les principales occurrences :



L'aspect genré des VSS est manifeste, pour autant le mot « femme » n'apparaît qu'une seule fois dans l'ensemble des réponses données (les mots « femmes », « fille » ou « filles » n'apparaissent quant à eux jamais). Les entretiens en revanche explicitent la dimension essentiellement féminine de ces violences.

Que ce soit parmi les enquêté·es ou les répondant·es au questionnaire, **la dimension discursive** (c'est-à-dire lié au discours) des violences sexistes et sexuelles **apparaît comme une évidence**. Ces violences s'incarnent dans des « mots », des « paroles », des « propos ». Damien parle par exemple de « blagounettes trop redondantes » là où d'autres, comme Guillaume, font état de propos univoques et offensants à l'égard des filles : « *les réflexions "de toute façon, tu es une fille, tu es faible"* ».

Abou va un peu plus loin en intégrant la posture et l'intention : « *Même des compliments, ça peut être vu comme ça, si tu dis heu... tu dis à une femme qu'elle est grave belle ou "j'aime bien comme t'es habillée", ça peut être un comportement sexiste, [...], ça peut être des petites blagues, certaines postures, même au niveau du regard, quand tu* »

*regardes... Y'a plein de choses comme ça en fait qu'on doit... qu'on doit prendre en compte. »*

Les animateurices et directeurices rendent compte ici d'**une forme de performativité du langage**, c'est-à-dire de **ses conséquences concrètes et en actes sur la vie des femmes** en participant activement de leur « expérience précoce et prolongée d'interactions habitées par les structures de domination » (Bourdieu, 1998 : 44). Sarah l'expliquera très clairement en ces termes : *« C'est pas forcément des coups, ça peut juste en fait se faire rabaisser parce que t'es une femme, se faire juger parce que t'es une femme. »*

Les violences physiques et sexuelles (agressions, viols) sont étonnamment les moins mentionnées par les répondants, à l'exception de Céleste ou Abou qui y font explicitement référence.

Si les violences psychologiques ou économiques ne figurent pas dans les définitions données par les répondants, force est de constater **leur connaissance plutôt étayée des différents types de violences** sexistes et sexuelles.

## Définitions des violences sexistes et sexuelles dans la loi (code pénal)

Le code pénal propose une typologie des violences sexistes et sexuelles en définissant des infractions passibles de peines allant de l'amende à l'incarcération.

### L'outrage sexiste

L'outrage sexiste (aussi appelé « agissement sexiste en Droit du Travail) ou sexuel consiste à « imposer » à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. » (Art. R625-8-3 du Code Pénal).

L'auteur d'un outrage sexiste ou sexuel encourt une amende de 1 500 €.

### Le harcèlement sexuel

L'article 222-33 du Code Pénal définit le harcèlement sexuel comme le fait « d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

La loi précise par ailleurs que les propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste n'ont pas besoin d'être perpétrés par une seule personne pour que la situation relève du harcèlement sexuel. Plusieurs membres d'une équipe, agissant séparément, sans aucune concertation, peuvent conduire à qualifier leur agissement de harcèlement. D'autre part, toute forme de pression (implicite ou explicite) – répétée ou non – en vue d'obtenir une faveur sexuelle peut être qualifiée de harcèlement sexuel (ex : un formateur qui proposerait à une stagiaire BAFA de dîner avec lui en faisant pression sur l'obtention de son brevet d'aptitude).

Les auteur·ices de harcèlement s'exposent à une amende de 30 000€ et de deux ans d'emprisonnement.

À noter que certaines circonstances sont aggravantes, notamment<sup>1</sup> :

- si la victime a moins de 15 ans ;
- si l'auteur abuse de l'autorité que lui confère sa fonction (ex : un directeur envers une animatrice, un animateur envers une jeune accueillie, une formatrice envers un stagiaire BAFD,... )
- en cas de cyberharcèlement.

Dans ces cas, les auteurs ou autrices encourtent 45000 € d'amende et trois ans d'emprisonnement.

1. Voir l'ensemble des circonstances aggravantes en consultant directement l'article : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000021796051](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000021796051)

## L'agression sexuelle

L'agression sexuelle consiste en un ou plusieurs attouchements sur les fesses, la poitrine, les cuisses, la bouche ou les parties génitales (sans acte de pénétration ou acte bucco-génital). Elle est commise par surprise, menace, contrainte (physique ou psychologique), ou violence. Depuis l'arrêt de la chambre criminelle de la cour de cassation du 3 mars 2021, si le délit d'agression sexuelle prévu par l'article 222-22 du code pénal suppose bien un contact physique entre l'auteur et la victime, le caractère sexuel de la caresse peut être déduit de la manière dont elle est effectuée et du contexte de déroulement des faits.

Lorsque la victime est majeure, l'autrice ou l'auteur encourt 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Si en revanche la victime est un·e mineur·e de 15 ans, il ou elle encourt 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

## Le viol

Le viol est un crime puni de 15 ans de réclusion criminelle (20 ans en cas de circonstances aggravantes). Il se caractérise par une pénétration sexuelle (bucco-génitale, vaginale ou anale, par le sexe, les doigts, tout autre partie du corps ou objet) imposée par une autre personne. Comme l'agression sexuelle, il est commis sous la menace, la contrainte (physique ou psychologique), la surprise ou la violence. La loi ne fait pas apparaître la notion de consentement, suscitant aujourd'hui un vif débat. Mais les infractions relevant des violences sexistes et sexuelles ne se limitent pas seulement à celles listées plus haut. On peut également rapidement énoncer :

- Les violences au sein du couple
- Les mutilations sexuelles
- Les mariages forcés
- Le proxénétisme (avec en parallèle la violence que représente la prostitution... même sans proxénète)
- *Revenge porn*<sup>1</sup>

## 2. Les stéréotypes de genre et agissements sexistes : terreau des violences graves



### Hégémonie patriarcale et violences

Le patriarcat est une idéologie profondément enracinée dans notre société, qui influence son fonctionnement, ses lois, ses mœurs, mais aussi la façon dont les individus entrent en relation entre eux, agissent et pensent. En effet, le patriarcat se déploie aussi dans les plis de nos psychés – femmes ou hommes – et il n'est pas toujours si simple de nous en départir. Bien que la société soit de plus en plus progressiste en faveur de l'égalité des genres, la domination masculine imprègne encore nos représentations et nos codes. D'un point de vue sémiologique<sup>2</sup>, il suffit de regarder la façon dont hommes et femmes sont représenté·es dans l'espace public (voir ci-contre).

1. Définition du *revenge porn* : diffusion sans le consentement d'au moins une personne filmée, et généralement après une rupture, d'images à caractère pornographique réalisée dans l'intimité du couple.

2. Étude des signes.



**Le neutre et le masculin se confondent** sans cesse, **le féminin** étant constamment **assigné à « l'autre »**, rejeté à la marge d'une norme aux caractères foncièrement masculins<sup>1</sup>. Ainsi, dès la naissance, l'enfant se retrouve immergé **dans le grand bain des stéréotypes sexistes**. Le sexe de naissance conditionne son rapport à soi, son rapport aux autres et son rapport au monde. Pierre Bourdieu, dans *La domination masculine* (1988) parle d'un « **habitus sexué** », entendu comme « un système de “dispositions durables, génératrices de pratiques et de représentations” qui permet d'agir dans le monde social “sans y penser”, grâce à des routines d'actions [...] » (Mazurel, 2021 : 208).

Dès lors, on comprend mieux pourquoi les femmes restent minorées dans différentes strates de la société, qu'il s'agisse du champ professionnel, du couple, des loisirs, etc. L'organisation patriarcale de la société a ainsi longtemps autorisé **les hommes à exercer leur domination** sur les femmes, sous des formes diverses, et **à s'arroger des droits** sur ces dernières : droit de commenter une tenue (« cette jupe te met merveilleusement en valeur ! »), droit de commenter son physique (« dis donc, tu ne devrais pas manger ça... »), droit aux traits d'humour sexiste (« ah les femmes et la conduite ! »), droit de dénigrer sa vie amoureuse ou affective (« c'est une fille facile », « quelle mal baisée celle-là ! », « c'est une vieille fille »), droit de juger son travail à l'aune de son genre (« une femme mécano, on aura tout vu... », « pour une nana, tu bricoles bien ! »), droit de toucher une femme sans son consentement (agression sexuelle), de la harceler, de la violer ou de la tuer<sup>2</sup>.

Le lien entre idéologie machiste/patriarcale et VSS n'est désormais plus à démontrer. **Les violences les plus graves**, portant atteintes à l'intégrité morale et physique des victimes,

**s'insèrent bel et bien dans un continuum** des violences sexistes et sexuelles **qui s'ancre pour sa part dans les stéréotypes de genre**. Combattre ces stéréotypes revient à combattre à la racine les VSS pour mieux **les endiguer et les éradiquer**.

## Les stéréotypes de genre et stéréotypes sexistes aujourd'hui : de quoi parle-t-on ?

### Les stéréotypes de genre

La confusion entre ce qui relève de l'appartenance biologique (le sexe) et de la culture (le genre) est la matrice des stéréotypes de genre et des stéréotypes sexistes :

*« Les normes de genre nous enjoignent tou-ttes à devenir homme ou femme, c'est-à-dire marcher comme ci, parler comme ça, à préférer telles couleurs, tels plats et tels partenaires sexuels, à éprouver de la peur dans telle circonstance mais pas dans telles autres, bref à faire en sorte d'avoir bien l'air d'être ce que nous sommes supposé-es être “naturellement”, à ressentir des émotions qu'un “instinct” bien intégré nous dicterait. »* (Auclair, 2023)

Les stéréotypes de genre sont **des représentations schématiques et globalisantes** sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes, et **qui s'enracinent dans la première socialisation de l'enfant**, si bien qu'elles finissent par apparaître comme biologiques et naturelles.

La reproduction des stéréotypes **dans le cadre d'activités éducatives** informelles, comme celles qui sont **proposées dans les ACM**, a

1. À titre d'illustration : les mannequins utilisés dans les crashes-test par les constructeurs automobiles ont l'apparence et la morphologie d'hommes. En conséquence, les dispositifs de sécurité dans les habitacles des véhicules sont adaptés aux morphologies masculines et non aux morphologies féminines, occasionnant davantage de dégâts chez les femmes. On peut également mentionner les recherches dans le domaine de la santé qui sont d'abord dirigées vers l'expression masculine des pathologies (escamotant les symptômes typiquement féminins, voire des pathologies graves telles que l'endométriose). Sur ce point, voir le travail édifiant paru en 2020 de la journaliste Caroline Perez, *Femmes invisibles, Comment le manque de données sur les femmes dessine un monde fait pour les hommes*, Ed. First.
2. Le terme de féminicide, largement popularisée aujourd'hui, est un néologisme créé à la fin des années 1970 par la sociologue sud-africaine Diana E. H. Russell (1938-2020). Il est entré en 2014 dans le *Vocabulaire du droit et des Sciences Humaines* mais n'apparaît pas pour l'heure dans les textes juridiques. Il désigne un meurtre commis sur une femme au prétexte qu'elle est une femme et est une forme d'aboutissement au « continuum féminicide » auquel les VSS – quelles qu'elles soient – participent.

des **répercussions sur les compétences psychocomportementales et psychosociales** des enfants. Elles conduisent aussi au développement différencié et discriminant des compétences logicomathématiques, sportives et physiques, manuelles, techniques, etc. **qui joueront un rôle** – direct ou indirect – **dans les trajectoires professionnelles et personnelles** des enfants.

Ainsi, les filles jouant peu aux jeux de construction développeront moins de compétences (et d'appétences) logicomathématiques, les conduisant par exemple à présenter de moins bons résultats dans les matières scientifiques. C'est là un des facteurs qui explique notamment **qu'elles sont peu nombreuses à investir les filières scientifiques** au lycée puis dans le supérieur<sup>1</sup>. Les garçons quant à eux ne seront pas encouragés **à investir le domaine du care** (prendre soin d'un enfant, d'un animal) ou de l'expression artistique (danse, théâtre, etc.). Là encore, **les répercussions se lisent sur le long terme et dans l'ensemble des aspects de la vie de ces futurs adultes.**



« La soumission fait partie de l'éducation des filles. On leur apprend à dire oui. La douceur, l'acquiescement tissent la féminité. Renverser l'éducation des filles, c'est leur apprendre à résister, à dire non. C'est un combat de longue haleine, individuel et collectif. » Perrot, 2023

## Stéréotypes sexistes et sexisme

Généralement, on distingue **trois grandes formes du sexisme** :

- **Le sexisme hostile** : il est facilement identifiable. Ce sexisme est intentionnel, bien visible, et sans équivoque. Ce peut être des manifestations du machisme et/ou de la misogynie. Exemple : « Hé mademoiselle, t'es charmante ! », « Pas très futée, normale pour une blonde », ...
- **Le sexisme bienveillant** : cette forme de sexisme se caractérise par des propos et attitudes différenciant favorablement, en apparence, les femmes, en leur accordant certaines qualités positives. En se basant sur des stéréotypes, des préjugés, on attribue des qualités spécifiques à un sexe, un genre. Sous couvert de bonnes intentions, ce sont des comportements discriminatoires. Exemple : « les femmes ont besoin d'être protégées », « je préfère qu'une femme se charge de cette tâche car elles sont plus douces », ...
- **Le sexisme masqué** : il a pour objet de traiter un sexe de manière défavorable par rapport à l'autre sexe, mais de manière volontairement camouflée. Par exemple, des remarques et des blagues sexistes sous couvert de l'humour, l'exclusion ou l'infériorisation (mettre en doute sans raison l'avis de quelqu'un-e sur un sujet qui relève de sa compétence, ou ne pas donner la parole à un-e collègue).

Le sexisme « procède d'une représentation du monde fondée sur l'inégalité entre les femmes et les hommes, considérée comme naturelle. » (Rapport 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France). **Les stéréotypes sexistes sont à l'origine des stéréotypes de genre**, qui ont une dimension plus globale. Pour autant, par commodité, nous pourrions indifféremment employer ici « stéréotypes sexistes » ou « stéréotypes de genre » pour qualifier des normes fondées sur la différenciation de genre.

1. Publié en 2024, le rapport de la DEPP « [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur](#) », montre par exemple que les filles représentent seulement 14% des élèves en classe de NSI (Numérique et sciences informatiques) en terminale.

### 3. La promotion de l'égalité des genres : une mission de l'éducation populaire

L'éducation populaire vise **l'émancipation de toutes et tous** dans **une société égalitaire et inclusive**. La question de l'égalité des genres et des sexes dans une société androcentrée<sup>1</sup> est alors fondamentalement **un enjeu d'éducation populaire**, et donc un enjeu éducatif pour les ACM<sup>2</sup>.

Faut-il le rappeler ? En 1791, Condorcet lui-même, dans ses *Cinq mémoires sur l'Instruction publique* appelait de ses vœux une éducation faisant fî des sexes afin de **permettre à chacune et chacun d'exercer son rôle de citoyen-ne**. C'était il y a plus de 200 ans...



« Enfin, les femmes ont les mêmes droits que les hommes ; elles ont donc celui d'obtenir les mêmes facilités pour acquérir les lumières qui seules peuvent leur donner les moyens d'exercer réellement ces droits avec une même indépendance et une égale étendue. » Condorcet, 1791

**Au sein des ACM**, les jeux, les activités, l'organisation de la vie quotidienne doivent nécessairement **être source d'apprentissage et d'altération**<sup>3</sup>. Les animateurices, qu'ils aient le BAFA<sup>4</sup> ou non, un diplôme professionnel ou non, **ont toutes et tous cette mission fondamentale d'éducation populaire** : ils véhiculent les principes de la citoyenneté et veillent à l'émancipation des enfants et des jeunes, garçons comme filles.

L'émancipation peut ici être entendue dans un double mouvement, tel que Paulo Freire le conceptualisera :

- la prise de conscience individuelle des rapports de domination/soumission/pouvoir qui s'exercent dans un collectif.
- Le dépassement et l'annulation de ces rapports de domination par et dans le collectif.

Filles et garçons, femmes et hommes, se soumettent **aux carcans des stéréotypes** agissant sur leurs goûts, leurs habilités, leurs expériences, et de manière plus concrète sur leurs trajectoires professionnelles, personnelles, amoureuses, etc. On s'autorise comme on s'empêche, portant en nous **le poids des stéréotypes**, amenant **aux inégalités de genre** qui structurent encore la société et aux violences sexistes et sexuelles qui font encore de trop nombreuses victimes. **Ces violences sont donc radicalement antagonistes à un projet de société démocratique et éclairée. Elles sont antagonistes à un projet d'éducation populaire.**

1. C'est-à-dire centrée sur les hommes et le genre masculin, comme nous venons de le voir un peu plus haut.

2. L'animation étant considérée comme « la continuité professionnelle de l'éducation populaire » par F. Lebon sans y être, bien évidemment, réductible.

3. La rencontre avec l'Autre conduit à une modification de la façon de percevoir le monde, cet Autre et soi-même. L'altération participe au processus d'éducation tout au long de la vie.

4. BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs





## Sexe, genre, orientation sexuelle

Le genre est une construction sociale et culturelle du masculin, du féminin et du neutre. La philosophe existentialiste et féministe Simone de Beauvoir est considérée comme la « mère » de ce concept (« on ne naît pas femme, on le devient » in *Le Deuxième Sexe* publié en 1949).

Le sexe est une catégorisation fondée sur des attributs physiques, hormonales, physiologiques, biologiques et chromosomiques. On distingue ainsi les femmes, les hommes et les personnes intersexes.

L'orientation sexuelle (et amoureuse) est la propension d'une personne à être attirée amoureusement et/ou sexuellement par une personne de l'autre sexe (hétérosexualité), du même sexe (homosexualité), de l'un ou l'autre sexe (bisexualité). Aujourd'hui, cette catégorisation s'est enrichie d'autres façons de vivre les relations amoureuses et affectives : l'asexualité, la pansexualité, le polyamour, ...



**La question de l'égalité des genres est une problématique centrale dans notre société contemporaine. La révolution #Metoo a mis en lumière des pratiques sexistes et des violences sexuelles systémiques et banalisées dans tous les milieux sociaux. Si le secteur de l'animation est généralement plus progressiste et respectueux des individus, il n'est pas non plus épargné par des violences ou des discriminations directement liées au genre. Les ACM ne sont pas des sanctuaires hors de la société. Ils sont au contraire un point de jonction et de rencontre entre**

**différents acteurs éducatifs, tous pétris de leur propres cultures et façons d'appréhender (et de considérer) l'égalité entre les filles, les garçons, mais aussi les personnes intersexes ou se définissant comme neutres. Dès lors que l'on considère la promotion de l'égalité des genres comme étant une des missions de ces espaces éducatifs, il apparaît essentiel de dresser un état des lieux des pratiques et des représentations sur ces questions qui traversent toutes les strates de la société et chacun·e de nous.**

## Chapitre 3

# Questions de genre et VSS parmi les enfants et les jeunes

---



### 1. Des animateurices conscients de la place des stéréotypes de genre dans les imaginaires et réalités enfantines ou adolescentes

#### Des stéréotypes intégrés dès l'enfance

L'intégration des stéréotypes de genre débute **dès le stade de la petite enfance**. Cette intégration est progressive (elle se poursuit, se renforce ou s'infléchit au fil de la vie de l'enfant et du/de la jeune) et est fortement **tributaire de l'environnement social et culturel** dans lequel ils grandissent. Les animateurices et directeurices enquêté-es nous ont fait part de leurs observations quant à cette intégration – très différenciée selon les âges et les situations – des stéréotypes auprès de leurs publics.

« Dès qu'ils arrivent en CP, vers 6-7 ans, ils commencent vraiment à faire une distinction au

*niveau des jeux et autres, tout ce qui est vraiment calme, ça va être associé aux filles et c'est totalement l'opposé pour les garçons »* (Céleste)

Céleste, qui est très sensible aux questions de genre, remarque ainsi la **séparation sexuée et genrée des activités** – qu'ils s'agissent d'activités volontaires et spontanées ou d'activités proposées par les animateurices. Damien en revanche relève que cette distinction est nettement moins marquée chez les petit-es : « *Garçons et filles mettent des robes de la Reine des neiges, y'a pas de problème. Et heu... personne ne leur dit rien, ça les amuse. Après là où on va avoir des propos qu'on pourrait qualifier bah... de sexistes, c'est quand peut-être les primaires un peu plus âgés commencent à genrer les choses* » (Damien).

Il remarque qu'en revanche, **à l'adolescence, la division sexuées des types d'activité apparaît nettement marquée** et qu'elle devient **source de stigmatisation** pour celles et ceux qui ne se conformeraient plus à la norme. Il considère – à juste titre – de la responsabilité de l'animatrice encadrant·e de travailler autour de ces stéréotypes avec les jeunes. Il observe chez les ados qu'agir « comme une fille » reste une forme de dépréciation ou dévalorisation de la personne ainsi « insultée ».

Division sexuée et genrée des activités, mais aussi **division sexuée et genrée au sein même des espaces d'animation** : la fréquentation des accueils jeunes est majoritairement masculine, les filles ayant tendance à « décrocher » des activités de loisirs à partir de l'âge de 12 ans<sup>1</sup>. Philippe constate que ce « décrochage » **s'opère aussi dans l'espace public** lors d'animations festives et ouvertes à toutes et tous : les filles et les femmes tendent à « [reculer] dans un coin. » alors que les garçons s'approprient sans difficulté l'espace. **La mixité au sein des espaces d'animation devient dès lors un véritable enjeu de promotion de l'égalité des genres.**

## L'environnement familial élargi, premier « incubateur » des stéréotypes sexistes

Dans son rapport paru en 2023, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes décrit la famille comme le premier « incubateur » du sexisme et dénonce **une forme d'« éducation sexiste » involontaire et non-conscientisée** par les parents. Les animatrices enquêtées considèrent effectivement **l'environnement familial** comme responsable de l'intégration des stéréotypes sexistes par les enfants. Mais ils sont aussi très lucides sur l'impact plus global **des différentes sphères de socialisation** « informelle » gravitant directement autour des familles. Guillaume par exemple, analyse les difficultés qu'il rencontre au prisme de la culture dominante du quartier dans lequel est implanté l'accueil : « *Le quartier est assez*

*compliqué. C'est un quartier majoritairement turc et malheureusement la place de la femme est un petit peu inférieure par rapport aux hommes. On essaye avec ma collègue par le biais de projets de mettre au même niveau les filles par rapport aux garçons qui ont l'habitude de prendre beaucoup de place. »*

Maryline et Sophie, en plus d'incriminer l'éducation familiale, sont conscientes du rôle de plus en plus prépondérant joué par les médias (télévision, réseaux sociaux) :

*« Le gros problème [à la source des violences sexistes et sexuelles], c'est l'éducation. [...] C'est ce que l'enfant va voir ou entendre, tout ça c'est important. Heu... le discours que les parents tiennent à la maison aussi. Des fois peut-être que le discours n'est pas forcément tenu à la maison et que l'enfant entend ça à la télé ou je sais pas... à l'école aussi ou dans les structures d'accueil. Enfin, partout où l'enfant va. » (Maryline)*

*« Un enfant qui a été éduqué dans un esprit très sexiste, forcément, il le reproduit. Enfin c'est pas de sa faute, c'est normal. Et pour les jeunes maintenant qui sont sur les réseaux sociaux... Ils sont très influencés par tout ce qui s'y passe [...] et quand je vois encore des publicités où on vante l'homme ou la femme-objet... Donc heu... Les musiques, les clips, tout ça, où la femme est vraiment... est nue, et de l'autre côté on a un homme très viril, enfin voilà... Ces images sont encore beaucoup véhiculées à la télé, les réseaux sociaux, les publicités, et donc bah, forcément les jeunes vont beaucoup s'identifier à ce genre de... de personnages et... et je pense que ça vient de là aussi. » (Sophie)*

Les enquêté·es sont sensibles au sujet de l'égalité des genres et en capacité de déceler les formes d'inégalité s'exerçant à l'échelle des ACM ou plus globalement au sein de la société.

1. Sur cette question, nous invitons la lectrice ou le lecteur à consulter les nombreux travaux du géographe Yves Raibaud.

## Une normalisation inquiétante qui rejaillit directement sur les filles accueillies (ou les animatrices)

L'intégration de ces stéréotypes n'est pas sans conséquences. Elle conduit à des formes de discrimination et d'agissements sexistes voire de violences sexuelles qui peuvent aussi bien toucher les filles accueillies, les animatrices elles-mêmes et/ou les personnes homosexuelles.

Le désarroi de Philippe **face à la misogynie et à l'homophobie revendiquée** de certains jeunes garçons est palpable. Il peine avec son équipe à y faire face et à l'endiguer : « *On a eu pour la première fois une équipe [d'animation] qui était très féminine pour l'encadrement et pour qui ça a parfois été difficile justement heu... pour des problèmes de misogynie on va dire. On va poser les bases tout de suite pour le projet pédagogique et on va travailler sur le vivre-ensemble, sur les notions de tolérance. Parce que c'est pas que de la misogynie, c'était aussi de la transphobie, de l'homophobie... c'était pas simple.* »

Il affirme que **le sexisme des jeunes est « assumé complètement »** avec une forme de « radicalisation » des discours homophobes et sexistes, qu'il analyse comme étant **la résurgence des opinions familiales** : « *c'est mille fois que j'ai entendu "je fais pas la vaisselle, je suis pas une femme", [...] "Ah bah non, je ne veux pas une fille dans mon équipe, elles ne savent pas jouer au foot".* »

Ce faisant, **les garçons reproduisent une hiérarchisation des genres** et participent par leurs agissements et leurs discours à une **disqualification violente des filles et des femmes** : « *Un petit a sorti "de toute façon les*

*femmes, c'est toutes des putes, il faut les payer pour les baiser" » (Guillaume)*

Le phénomène de normalisation de ces agissements sexistes doit alerter. Si certain·e·s animateur·ices le remarquent, c'est qu'il est aussi une tendance observée de manière générale<sup>1</sup> avec, dans les cas les plus extrêmes, une recrudescence des tendances masculinistes<sup>2</sup>.

## Réactions des équipes d'animation

L'ensemble des animatrice·s enquêtées affirme **ne pas rester passif** face à ces situations de violences décrites plus haut. Toutes et tous assurent reprendre les propos - quand cela est nécessaire - ou les agissements sexistes des enfants et des jeunes.

Pour Marilyne, les équipes d'animation doivent avoir un rôle d'exemplarité sur ces questions : « *En tant qu'anim', nous devons donner des bons exemples aux enfants et ne pas véhiculer des choses qui heu...* »

D'autres se montrent particulièrement **proactifs sur la question de l'égalité des genres** en ACM. C'est notamment le cas de Céleste, qui n'hésite pas à aborder le sujet avec les enfants de manière informelle et détournée, à travers des jeux, de façon **à déconstruire certaines représentations genrées**. Patrick, dont le public très masculin participe activement à l'exclusion des filles sur les activités sportives connotées « masculines », nous a fait part d'une anecdote intéressante : « *On a [une jeune accueillie] qui aujourd'hui joue en équipe professionnelle<sup>3</sup> [de football], depuis qu'elle est passée, ils ont arrêté de dire [que les filles sont nulles au foot]. Ils ont stoppé, ils ont compris qu'on peut être une fille et*

1. Voir les rapports 2023 et 2024 du Haut Conseil à l'Égalité Femmes Hommes.

2. Mouvement misogyne, réactionnaire et conservateur, apparu en réaction à #MeToo, qui prône la domination masculine et considère les stéréotypes de genre comme des vérités associées à des « natures masculines » et des « natures féminines ».

3. La branche professionnelle du football féminin en France (Ligue féminine de football professionnel, qui regroupe la première ligue et la seconde ligue) existe depuis... le 1er juillet 2024. Avant cette date, le football féminin professionnel n'existait pas en France, même si certains clubs proposaient des contrats fédéraux (Olympique lyonnais, Paris Saint-Germain,...). Mais au niveau national, le métier de footballeur ne pouvait pas encore s'accorder au féminin. Autrement dit, il appartenait aux footballeuses de certains club de ligue 1 d'exercer un autre métier en parallèle pour subvenir à leurs besoins. Sur ce sujet, voir l'excellent film de Virginie Verrier, *Marinette* (2023) qui retrace le parcours de la plus grande buteuse française (joueurs masculins et joueuses féminines confondues), Marinette Pichon.



*mettre une grosse tôle aux garçons. Ça nous a beaucoup aidé. »*

Céleste aborde également **à travers la pratique du théâtre forum** et en fonction de l'âge des enfants **les concepts de consentement**,

**d'intimité et de rapport au corps.** Son approche et son extrême vigilance sur ces questions ne sont pas anodines ; elles sont liées, comme nous le verrons plus loin, à sa propre histoire.

[Voir [chapitre 4 sur les équipes](#) et [chapitre 5 sur la prévention](#)]

## 2. La non-mixité sur certaines activités et certains accueils

L'intégration des stéréotypes de genre par les enfants les conduit à ne pas toujours **s'autoriser à pratiquer les activités qui ne seraient pas « compatibles »** avec leur genre, **générant un véritable cercle vicieux.** Cette intégration peut conduire les enfants à **discriminer et à exclure** garçons ou filles dans la pratique de certains jeux ou activités à l'aune de leur genre. De ce fait, la mixité sur certaines activités, voire sur certains accueils, s'en trouve annihilée.

Marilyne en témoigne : « *Quand on fait du sport, les garçons pensent que les filles n'ont pas leur place.* » Ou encore : « *Après pour les enfants parfois, tel ou tel n'a pas le droit de faire ça ou ça parce que c'est un truc de fille ou de garçon.* »

Quoique consciente de l'implication de la non-mixité dans la reproduction des stéréotypes, elle paraît résignée : « *Quand on prépare une activité, on sait que voilà, il y aura plus de filles ou de garçons en fonction de l'activité.* »

Guillaume pour sa part constate que peu de filles fréquentent l'accueil jeunes. Il tente alors de diversifier les types d'activités proposées ; pour autant filles et garçons ne se mélangent pas : « *Hier, j'ai fait un jeu de société où, à un moment j'ai eu que des garçons, après que des filles, après j'ai eu un peu des deux, et ça c'est cool. On continue jusqu'à ce que petit à petit, ils s'habituent. Mais du coup c'est un travail qui dure sur le long terme avec beaucoup de patience.* »

**L'absence de mixité sur les accueils de loisirs** peut aussi s'expliquer par la mise en avant d'activités destinées à **une jeunesse qui est avant tout - dans les imaginaires - masculine.** C'est ce qu'a montré le géographe Yves Raibaud, dans une étude sur l'offre des loisirs portée par les collectivités locales<sup>1</sup>. On perçoit donc ici toute la complexité d'**un phénomène qui s'entretient lui-même**, ouroboros des stéréotypes, dans lequel sont pris les animateurices eux-mêmes.

## 3. Des enfants aux prises de violences plus marquées et ostentatoires

On le voit, **les enfants et les jeunes sont victimes**, au sein même des ACM **de violences symboliques, fruits des stéréotypes**, et conduisant certaines et certains à **s'empêcher de pratiquer des activités** qui ne seraient

« socialement » pas conformes à leur genre. Reste que les témoignages font également état **de violences encore bien plus ostentatoires**, parfois involontaires, **commises parfois entre mineur-es.**

1. [Le fossé creusé entre garçons et filles dans les loisirs] entraîne aussi d'autres phénomènes : disparition des activités de loisirs mixtes (les filles minoritaires ne restent pas dans les lieux où les garçons sont dominants), et repli des filles sur des activités conformes aux stéréotypes de genre. Et lorsque les activités sont séparées, une plus grande importance est donnée aux activités masculines par les élu.e.s et les responsables de service jeunesse, sport, culture. Le twirling bâton, la gymnastique rythmique et sportive, la natation synchronisée ? Ringard, ridicule, démodé. Le rock, le skate, le graff, le hip hop ? Important, utile, d'une grande valeur sociale. » (Raibaud, 2015)

## Des violences non identifiées comme telles

Il arrive que **les enfants commettent entre eux des violences** peu graves sans qu'ils ne les perçoivent comme telles. Il s'agit là de situations qui - *a priori* - ne sont pas anormales, à la condition **qu'elles soient identifiées par les personnels éducatifs**, reprises, et qu'elles permettent à l'enfant d'aiguiser son sens moral et sa capacité d'empathie.

Ainsi, Marilyne **a surpris une fois un garçon dans les toilettes des filles** demandant à une de ses camarades d'uriner devant lui. Marilyne ne précise pas l'âge des enfants, mais on comprend que le garçon était d'abord mu par **la curiosité de l'autre sexe**. L'animatrice a expliqué avec fermeté que les garçons n'avaient pas le droit d'entrer dans les toilettes des filles pour respecter leur intimité, précisément parce que filles et garçons n'avaient pas le même corps.

Céleste pour sa part a été interpellée par **les câlins forcés auxquels se livraient les enfants entre eux**. Il ne s'agissait pas ici d'un événement isolé mais bien d'une tendance généralisée qui a inquiété l'animatrice. « *Avant les enfants se faisaient des câlins sans demander. Y'en a qui n'appréciaient pas et qui venaient nous le dire.* »

Céleste a vite compris ici que se jouait **la question fondamentale du consentement** dans les relations interpersonnelles. Elle a alors mis en place des ateliers de sensibilisation qui, selon elle, ont eu des effets très positifs : « *Une fois qu'on a fait ces ateliers, ils ont vraiment commencé à se demander des choses entre eux. «Est-ce que je peux te faire ci ? Te faire ça ? Et quand un copain ou une copine revenait, c'est-à-dire les enfants qui n'étaient pas là [aux ateliers], ils leur expliquaient c'est quoi le consentement. Ils savaient bien réexpliquer. [...] On leur a dit vous êtes là pour apprendre le consentement, on vous l'a jamais appris, si y'en a qui se trompent, c'est pas grave, on vous réexplique. Et du coup, ils étaient bienveillants les uns envers les autres.* »

**Céleste a décelé un des premiers mécanismes** - largement banalisés - en œuvre **dans les violences sexistes et sexuelles**, à savoir

le fait d'imposer à autrui une caresse, un affleurement, faisant fi du respect de l'intimité et de l'intégrité physique de l'individu. L'expérience - fructueuse - menée par Céleste a eu un autre effet, inattendu par l'animatrice. **La parole des enfants a été libérée**, et elle a dû faire face à des situations de suspicion de violences sexistes et sexuelles au sein de familles.

## Des actes sexuels involontairement dévoilés

Ainsi s'est-elle trouvée confrontée à une situation de violence que nous pourrions qualifier de « passive ». L'animatrice avait en effet remarqué qu'une petite fille de sept ans disposait déjà pour son âge d'**un lexique très sexualisé**. Redoutant qu'elle ne soit victime de violences sexuelles à la maison, Céleste a tenté d'en savoir un peu plus : « *On [Céleste et la petite fille] s'est isolé dans une salle de jeu tranquille, j'avais amené des gâteaux et on a mangé ensemble. On a un peu discuté de ce qui se passait à la maison et en fait, il se trouve que y'avait pas de violence sexuelle, mais en fait l'enfant avait déjà surpris son papa et sa conjointe faire des pratiques sexuelles dans leur chambre. Et elle, elle venait regarder discrètement la nuit, voilà. Et globalement c'était que ça. On a parlé au papa, on a un peu hésité au début pour savoir quoi faire, parce que c'est des cas heu... [...] Comme ma directrice connaissait bien le papa heu... Il s'en est vraiment voulu heu... beaucoup, beaucoup, beaucoup. Il a dit "Putain, je ne pensais pas que... On ne fait pas forcément attention à tout ça, et c'est vrai qu'on devrait faire plus attention." Donc nous on pense qu'il n'y a que ça, mais on a pas la certitude aussi, et y'a pas forcément de démarche aussi derrière.* »

Cette situation n'est pas sans ambiguïtés. On peut laisser le bénéfice de la bonne foi aux parents de la petite fille. Il n'en reste pas moins que **la situation reste à surveiller** : il peut être proposé aux parents que leur enfant puisse **consulter un·e psychologue** pour s'exprimer sur le sujet et traiter les conséquences de ces faits. **Un signalement** à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) **pourrait être envisagé** en fonction de l'évaluation de la situation. [[voir les différentes procédures de signalement p.47](#)].

**D'un point de vue juridique**, pourrait-on retenir une infraction si le comportement évoqué des parents était volontaire ? On pense légitimement **à l'exhibitionnisme** (cf. art 222-32 du Code pénal), mais l'infraction exige la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé, dans un lieu accessible aux regards du public.

La situation pourrait aussi relever de **la corruption de mineurs** (article 227-22 du Code pénal). Autrefois appelée « excitation de mineurs à la débauche », cette infraction vise essentiellement à « réprimer le comportement d'adultes qui recherchent, en associant un-e mineur-e à leur comportement dépravé, la perversion de la jeunesse ». Les exemples les plus fréquents concernent la participation de mineur-es, même en tant que spectateur-ices, à des ébats sexuels entre adultes ou la remise à des mineur-es de revues, voire la projection de films à caractère pornographique.

La peine est de 5 ans et 75000 euros d'amende, aggravée à 10 ans de prison et 150000 euros d'amende sur mineur-e de 15 ans.

## Quand l'animateur oublie son rôle d'animateur...

Abou, qui dirige un accueil jeunes, a été témoin (direct et indirect) de situations **de violences plus graves encore**, dont une, très ambiguë, implique un animateur de 23 ans et une jeune fille de 17 ans. Il se confie sur cette situation, avec une certaine retenue : *« Des fois, j'ai entendu une ou deux histoires où un animateur [...] qui n'est pas promeneur du net parle avec une fille via les réseaux sociaux, bah moi ça me pose question. Même si tu as 23 ans et qu'elle en a 17, moi je peux pas cautionner. Parce que tu profites de ton statut pour heu... toi, tu as un ascendant psychologique. Les jeunes écoutent beaucoup les animateurs, ils ont confiance en eux. Donc à partir du moment où tu abuses de ça, c'est malsain, et là moi je ne cautionne plus à partir de ce moment-là. »*

En filigrane, on comprend assez clairement que l'animateur en question n'avait guère de retenue

quand il **s'agissait de séduire des jeunes filles dont il pouvait avoir la responsabilité sur l'accueil** jeune. Si les faits relatés sont avérés, le fait pour un majeur d'inciter une mineure, par un moyen de communication électronique, à commettre tout acte de nature sexuelle, soit sur lui-même, soit sur ou avec un tiers, y compris si cette incitation n'est pas suivie d'effet, **est puni de sept ans d'emprisonnement** et de 100 000 euros d'amende.

Enfin, si l'animateur commettait un acte de nature sexuelle consenti par la jeune fille, **il pourrait être punissable** sur le fondement de l'article 227-27 du Code pénal **en raison du lien d'autorité** établi sur la jeune en qualité d'animateur.

**La majorité des témoignages recueillis met en avant l'intégration différenciée des stéréotypes de genre en fonction de l'âge des publics mais aussi de l'environnement social, culturel et familial des enfants. Cette intégration se traduit dans les types d'activités choisis par les enfants, voire l'imposition de normes de genre qui constitue une réelle violence symbolique à l'égard des filles et des garçons concernés. « Le problème justement avec le public, nous révèle Philippe, c'est qu'il y a certaines violences qui sont normalisées, c'est qu'ils n'y font même pas attention, ils ne relèvent même plus ». D'ailleurs, peut-être est-il bon de le rappeler ici : dans les quartiers réputés « difficiles », dans lesquels les filles restent souvent cantonnées à l'espace de la domesticité et à des normes extrêmement genrées, les garçons aussi sont victimes de ces normes sociales intriquant compétition, force, agressivité avec l'identité masculine<sup>1</sup>. Les cas de violence les plus rapportés sont généralement involontaires et constituent des opportunités éducatives, dont se saisissent les animateurices interviewé-es. Encore faut-il que la nocivité de ces situations soit bien identifiée comme telle par des professionnel·les ; la plupart sont contraint-es à s'appuyer sur leur seul capital social et culturel individuel afin de faire face aux situations de violence(s)... ou les renforcer plus encore.**

1. Sur ce point, voir notamment les travaux de la sociologue Christine Castelain-Meunier.

## Chapitre 4

# Les équipes d'animation, agents de lutte ou de reproduction des violences sexistes et sexuelles ?

---



Si les ACM **sont des espaces de socialisation** pour les enfants et les jeunes, ils le sont aussi **pour les animateurices**. La profession d'animateurice reste encore très labile<sup>1</sup> et il est intéressant de se pencher **sur l'éthos professionnel**<sup>2</sup> des enquêté-es de manière à mieux saisir les valeurs qui les animent dans l'exercice de ce métier. Car si les animatrices et animateurs, nous l'avons vu, sont relativement **prompts à dénoncer les stéréotypes de genre**, ils peuvent **aussi les véhiculer inconsciemment**.

C'est là que doit s'opérer la distinction – essentielle dans le cadre de notre analyse – entre **dénonciations explicites** de certains stéréotypes (c'est-à-dire relevant du discours) et **reproductions implicites** de ces derniers (relevant des actes). Il s'agit là d'une question primordiale dans la mesure où **elle interroge ici la praxis des animateurices** et son influence « en creux » sur la promotion de l'égalité des genres et la lutte contre les VSS.

1. Bien que les pouvoirs publics incitent à une professionnalisation de plus en plus accrue du champ de l'animation (diplômes professionnels), le profil des animateurices et leurs conditions de travail sont loin d'être homogènes d'un ACM à un autre : si certains exercent le métier de façon transitoire, d'autres y font « carrière », sans pour autant bénéficier d'un diplôme professionnel associé. Ils et elles peuvent exercer sur les temps extrascolaires ou périscolaires, en milieu associatif ou en régie municipale, à temps plein ou temps partiel...
2. L'éthos professionnel « conjugue les significations relevant d'un éthos de métier et celles reconfigurées par l'acteur tout au long de sa carrière professionnelle. Ce concept permet ainsi de saisir tout à la fois le rôle des valeurs et des normes qui seront plus ou moins incorporées et le désir de métier qui s'exprime dans les significations que l'acteur attribue aux situations professionnelles. » (Jorro, 2022 : 194)



## 1. Lutter pour l'égalité des genres : une mission évidente pour la plupart des animateurices

Bien que le thème ne figure pas explicitement dans les projets éducatifs ou pédagogiques auxquels sont soumis certains enquêté-es, la majorité d'entre eux reconnaissent sans difficulté qu'**il leur appartient de faire vivre l'égalité des genres en ACM**. Ainsi, pour Guillaume, c'est une évidence : « *Nous on essaye entre animateurs de prôner au maximum l'égalité des genres. [...] On essaye de [...] faire comprendre [aux enfants] que c'est quelque chose de normal. C'est notre rôle en tant qu'éducateurs. Les jeunes n'ont pas forcément cette vision de base. Et c'est à nous de leur apporter le plus cette vision possible.* »

Céleste, qui suit en parallèle de son activité professionnelle une formation universitaire sur le genre, se sent aussi **très concernée en tant qu'animatrice par ces questions**. Seule Sarah s'est montrée plus circonspecte sur ce point : « *En fait, déjà pour moi, les hommes et les femmes, ils sont pas égaux. Dans le sens où je dis pas que l'homme est supérieur à la femme, je dis juste qu'on a pas les mêmes rôles, après c'est peut-être mon côté culturel, j'en sais rien. Du coup, c'est*

*pas quelque chose qui va me taper dans le cœur, pour moi déjà les femmes sont supérieures aux hommes sur tous les points [rit]. Mais heu... en fait ça me... c'est pas mon combat, heu... mais j'entends tellement heu... c'est tellement répandu que heu... je ne suis pas une militante malheureusement [...], c'est pas un sujet qui me... heu... »*

L'embarras de Sarah est ici palpable (comme l'exprime, outre ses hésitations, le « malheureusement », trace manifeste d'un biais de désirabilité sociale). Elle a été la seule parmi les répondant-es à exprimer cette hésitation. Pour les autres, **la promotion de l'égalité des genres est directement liée à la lutte contre les discriminations et plus encore au vivre-ensemble**. Qu'il s'agisse de Philippe, Damien, Marilyne, Abou ou Sophie, ils affirment agir en ce sens « au fil de l'eau », sans afficher un quelconque militantisme, mais **en se saisissant des opportunités du réel** quand elles se présentent. Reste pour cela à ne pas être soi-même un vecteur de diffusion des stéréotypes sexistes et de genre.

## 2. La vie des équipes d'animation au prisme des problématiques de genre et des VSS

### La division sexuée - et toujours actuelle - du travail d'animation

Selon Francis Lebon, « **la division sexuée** du travail d'animation renforce sans doute les identités sexuées des enfants » (Lebon, *Une politique de l'enfance*, 2005 in Besse-Patin, 2014). Effectivement, **elle participe des stéréotypes indirects** qui vont subtilement influencer les représentations et la construction des normes genrées des enfants.

Damien par exemple relate une situation où la directrice de l'ACM, dans lequel il travaillait alors, aurait affirmé : « c'est embêtant, j'aimerais bien

qu'il y ait un gars au moins [dans l'équipe] pour avoir des activités sportives ». **Les activités sportives** vont d'abord être à l'initiative **des animateurs garçons**, là où **les activités manuelles ou d'expression** restent l'apanage des **animatrices filles**. Philippe opère un constat semblable sur l'accueil jeunes dont il est responsable : « *Ici l'animatrice ne fait presque pas d'activités sportives parce que, comme je l'ai dit, on a un public dont la majeure partie considère que le foot, c'est pas pour les femmes.* »

Plutôt que de **bousculer les représentations des jeunes** accueillis, Philippe préfère s'y conformer, peut-être par crainte de voir l'ACM

déserté. Mais ce faisant, il participe sciemment **à la reproduction de ces stéréotypes**, voire à leur renforcement. Avec regret, il affirme : « *Nous sommes un reflet de la société* ». Damien pour sa part est conscient de la division sexuée du travail, et tente, tant bien que mal, d'y remédier petit à petit : « *Les loisirs créatifs sont pas forcément ma tasse de thé, parce que je suis un peu plus heu... [...] dans le bricolage et puis l'animation scientifique, et j'aime bien tout ce qui est grand jeu et tout ça. Mais c'est parce que j'aime bien faire ça et après j'ai un public qui n'aime pas forcément que ça. Donc je diversifie ma pratique, je fais des activités manuelles et autres, ça ne me pose pas de problème, c'est juste que je suis pas très bon et il faut demander [...] à mes collègues filles de m'aider.* »

Sophie quant à elle est éducatrice sportive de formation. Elle reconnaît spontanément que sa formation lève les « barrages » et qu'elle peut sans difficulté proposer des activités physiques et sportives : « *C'est vrai que nous, on est avantagé ici parce que moi je suis une fille et voilà... il y aura pas de réticence par rapport [à animer des activités sportives]. D'un autre côté, j'ai mon animateur principal qui fait autant la cuisine que des activités manuelles.* »

Arrêtons-nous un instant sur le témoignage de Marilyne, qui **se montre sensible aux questions de genre** et qui n'hésite pas à reprendre ses collègues ou les enfants lorsqu'ils tiennent des propos sexistes. Sa discussion avec Mme Badiane montre néanmoins qu'**elle a vraisemblablement intégré et parfaitement banalisé certains stéréotypes** et agissements sexistes :

**Marilyne :** « *C'est toujours les hommes [qui proposent des activités sportives]. Parce qu'on a beaucoup d'animateurs sportifs et c'est eux qui gèrent ça parce qu'ils ont passé un BPJEPS spécialisé dans le sport. Après moi aussi de temps en temps je peux leur dire «Heu bah je viens avec vous». Mais du coup, c'est eux qui gèrent, et moi ça ne me dérange pas.*

**Mme Badiane :** *Donc, dans la répartition, les femmes font plus des activités manuelles ?*

**Marilyne :** *Oui. Les femmes font plus d'activités manuelles et les hommes font plus des activités sportives.*

**Mme Badiane :** *Et il font des activités manuelles ?*

**Marilyne :** *Heu... bah... rarement hein. S'ils le font aussi, on le fait ensemble, comme eux ils font avec nous quand il s'agit du sport. Le plus souvent, ça se passe comme ça. Après heu... c'est les filles aussi qui font plus le ménage mais parfois, ils nous aident aussi et heu... franchement moi, ça ne me dérange pas de heu... voilà. »*

## Déni d'autorité des animatrices

Autre stéréotype, peu conscientisé par certains enquêtés, mais participant totalement de la reproduction des stéréotypes de genre : le déni d'autorité des animatrices. Ces dernières **peuvent en être victimes** aussi bien **de la part des collègues, des enfants que des parents**. Philippe, par exemple, nous raconte combien **la parole** de ses collègues animatrices **était systématiquement disqualifiée par les jeunes** sur le seul fondement de leur genre : « *C'est vrai que l'année dernière les animatrices étaient confrontées à ça, des fois elles ont été obligées de venir me chercher parce qu'elles disaient quelque chose à un garçon et qu'il réagissait même pas. C'était une femme qui lui parlait donc ça... Mais même, du coup, ça devenait banalisé pour les filles qui intervenaient parce qu'elles venaient [systématiquement] me chercher.* »

Seule la parole de Philippe, parce qu'il est un homme, était audible pour ces jeunes. Les animatrices, par défaut, faisaient donc appel à lui quand elles rencontraient une difficulté et ce faisant, renforçaient plus encore leur déficit d'autorité. Guillaume, également animateur sur un accueil jeunes, nous a fait part d'un constat très semblable. Selon lui, **les parents** sont les premiers responsables de l'**absence de reconnaissance des compétences des animatrices** par les jeunes. Eux-mêmes ne respecteraient pas ses collègues et douteraient de leurs compétences d'encadrement : « *J'ai déjà vu des hommes [parmi les parents, ndlr.] être violents en termes de paroles avec les*

*animatrices. Et quand j'arrive derrière, leur parole s'adoucit. »*

*« Y'a des parents qui ont refusé que leurs enfants aillent avec deux femmes parce qu'ils étaient pas en sécurité, c'est ce qu'ils nous on dit ». (Guillaume)*

Si bien que les comportements sexistes des parents vis-à-vis des animatrices rejaillissent sur les enfants eux-mêmes, qui les reproduisent : *« les enfants se disaient que des filles ne les commandent pas ». (Guillaume)*

## Composition et encadrement des équipes d'animation

La typologie genrée des activités ainsi que le déni d'autorité que connaissent certaines animatrices **influencent la composition des équipes**. Ainsi, dans certains cas, il apparaît que de la diversité des activités que l'on souhaite proposer aux enfants dépend **la mixité des équipes d'animation**.

Guillaume, face aux difficultés qu'il rencontre sur son accueil jeunes, avoue à mi-mot privilégier les candidatures masculines lors des phases de recrutement : *« Malheureusement, on ne peut pas prendre n'importe quel anim' ici, parce que spécifiquement il nous faut de gros caractères. Si on en prend un, que ce soit un garçon ou une fille... C'est vrai que c'est pire pour les filles ici. Si on prend des gens qui n'ont pas un gros caractère, ça va être compliqué avec les enfants. Et heu, ici il nous faut heu... C'est vrai que par exemple, une des réflexions qu'on s'est faite en équipe [...], on essaye de recruter un homme ici. Pour justement gérer les problèmes qu'on peut avoir ici, mais là c'est une question de stratégie, c'est pas du tout une question de sexisme, car si demain on trouve une fille, heu... D'ailleurs pendant les vacances, on en a trouvé une heu... qu'on a jugé avec un très fort caractère, alors on s'est dit, celle-là on la prend tout de suite. »*

**Le recrutement et la composition des équipes ne sont pas exempts de stéréotypes**, voire de préjugés. Sarah dénonce pour sa part **un plafond de verre dans sa carrière d'animatrice et de directrice**. Au prétexte de son jeune âge (associé à son genre), elle ne serait pas légitime pour prétendre occuper un poste à responsabilité.

C'est en tout cas la première raison qui semble, pour elle, expliquer qu'elle n'ait pas pu évoluer dans sa carrière.

En ce qui concerne l'encadrement des équipes, Damien se rappelle avoir été interpellé par des animatrices sur la tenue de l'une d'entre elles qui portait un crop-top (laissant donc apparaître le nombril). Mais Damien, après avoir consulté d'autres collègues en poste de direction, n'y a pas vu d'inconvénient « tant que ça ne l'empêche pas de bosser et que ça trouble pas l'ordre public ». Il s'est aperçu que **la question du dévoilement du corps** posait bien moins de questions quand il s'agissait d'un homme, chemise ouverte ou torse nu.

### 3. Les violences sexistes et sexuelles au sein des équipes d'animation

Plusieurs témoignages – aussi bien tirés du questionnaire que des entretiens – font état d'**une banalisation de propos sexistes dans les équipes d'animation**. Il peut aussi bien s'agir de **traits d'humour** que de **remarques déplacées**. Mais l'exploration des relations entre les professionnel·les des équipes d'animation lors des entretiens a permis de déceler des agissements sexistes graves et des violences sexuelles au sein même de ces équipes. La gravité des situations relatées doit interpeler.

#### Une situation de harcèlement sexuel amplement relativisée : « c'était juste un frustré, mais pas un violent »

Une **situation de harcèlement sexuel sur mineure** au sein même d'une équipe d'animation nous a été révélée par Guillaume. Ce dernier n'a pas été en mesure d'identifier la situation comme telle et s'est même demandé si elle entraînait dans le cadre de l'enquête.

*« J'ai eu un cas assez spécial si je peux dire, je sais pas si ça rentre dans le débat ou pas. Y'avait une jeune de 15 ans, anim', enfin une stagiaire, et le gars de 26 ans a... En fait la fille le considérait comme un grand-frère et tout ça, sauf que lui, il l'a mal interprété. Il pensait que la fille voulait quelque chose avec lui et heu... au bout d'un moment, il a tenté d'une très mauvaise façon. Et heu... du coup le gars a été viré et est passé en jugement pour heu... je sais pas si c'est une agression sexuelle, mais heu il lui envoyait des photos compromettantes. [...] Pour moi, il a juste mal interprété les choses. [...] Il a quand même fait un geste violent je trouve, parce que la fille n'avait que 15 ans, et il a été viré et personne voulait lui parler [rit]. La fille [après l'agression] avait un suivi psychologique. La directrice et moi-même, on a beaucoup parlé avec la fille et ses parents aussi. On les a rassurés au maximum parce qu'ils avaient peur qu'après*

*tout, il passe à l'acte. Comme on le connaissait depuis longtemps, et que je pense que c'était une mauvaise interprétation, qu'il n'était pas du tout méchant... Il avait 26 ans, il était puceau et restera puceau pendant très longtemps pour lui malheureusement. Il a un comportement qui ne passera pas avec les femmes, on a beau lui expliquer pendant des années, ça ne va pas changer. C'était juste un frustré, mais pas un violent. »*

On comprend que cet homme de 26 ans, collègue de la jeune victime, **a envoyé des photos à connotation sexuelle** (on parle alors de « **cyber-flashing** ») sans le consentement de cette dernière. Guillaume, de manière très maladroite, **minimise la gravité de la situation** au seul prétexte que l'agresseur serait vierge. À noter que ce faisant, il illustre **son adhésion au stéréotype de genre** considérant qu'« être un homme adulte et mature », c'est avoir une vie sexuelle active. Ce biais l'amène à juger les agissements de l'agresseur comme une bêtise de gamin. Selon lui, les mesures prises à l'égard de l'agresseur (renvoi et poursuite en justice) ne sont corrélées qu'à l'âge de la victime et non à l'acte en tant que tel. **Les comportements répétés à connotation sexuelle** (photos, propos,...) **constituent clairement l'infraction de harcèlement sexuel** en créant une situation qui porte **atteinte à la dignité de la jeune fille** par leur caractère dégradant, humiliant, et créant à son encontre **une situation intimidante, hostile ou offensante**.

#### Agression sexuelle en stage BAFA

Céleste confie pour sa part **avoir été agressée sexuellement par son formateur BAFA** alors qu'elle était jeune stagiaire : « *Moi j'étais très jeune et heu... le formateur me drague. [Avec cynisme] Trop cool ! Et un soir, on regardait [le film] Coco et heu... j'avais heu... on avait une couette et tout, et il a commencé à me caresser. Après, ça s'est arrêté là, et je suis partie parce que le film était terminé.*



*Donc si les formateurs qui sont censés former les animateurs sont des agresseurs... c'est compliqué ! Et je sais que je ne suis pas la seule à qui il a fait ça, parce que j'ai une copine qui a fait son BAFA, il y a deux ans environ, et elle c'est son collègue qui faisait aussi le BAFA, qui l'a agressé pendant le BAFA. Donc voilà. »*

Céleste affirme ne pas souhaiter porter plainte, son agresseur ayant quitté le monde de l'animation. Rappelons néanmoins que **la prescription pour une agression sexuelle est de 10 ans** (si Céleste avait 17 ans au moment des faits, alors le délai de prescription prend effet à partir de sa majorité). Il lui est donc tout à fait possible – encore aujourd'hui – **de porter plainte contre son agresseur et de le dénoncer auprès des services de l'État** [[voir les différentes procédures de signalement p.47.](#)]

**L'ethos professionnel des animateurices se fonde d'abord sur les valeurs individuelles et personnelles qui les animent. De ce fait, à rebours des discours présentés plus haut, celles et ceux qui n'ont reçu aucune formation sur la question reproduisent certains stéréotypes, valident ou minimisent des violences. Chacun·e n'a d'autre choix que de s'appuyer sur ses propres ressources et expériences personnelles – parfois traumatisantes. C'est une des raisons qui explique aussi le faible recul que certaines et certains ont sur des stéréotypes qui façonnent leur regard (ou leur aveuglement) sur ces questions, même si la plupart tentent manifestement de s'en affranchir par un effort de conscientisation (processus d'autant plus alimenté par leur participation à cette enquête). Il est essentiel que les animateurices produisent cet effort quand on connaît combien les postures professionnelles agissent sur la production sociale du genre chez l'enfant. Qui plus est, il contribue également à une meilleure identification des situations à risque, pouvant générer des violences discriminantes et graves.**

## Chapitre 5

# La prévention : des leviers indispensables pour favoriser l'égalité des genres et lutter contre les VSS

---



La lutte contre les VSS en ACM passe nécessairement **par le signalement des violences** commises. Mais il s'agit là du **dernier degré de « prévention »** (dite aussi « prévention tertiaire ») puisqu'il vise à protéger la victime une fois l'acte de violence commis. Agir véritablement à l'encontre des VSS, c'est donc aussi **favoriser l'égalité des genres en ACM en luttant activement et en conscience contre l'ensemble des violences symboliques qui s'exercent** – comme nous l'avons vu précédemment – auprès de l'ensemble des individus et des groupes fréquentant ces espaces éducatifs. Il s'agit alors de développer des dispositifs et des outils **de préventions primaire (limiter les facteurs et les causes des VSS) et secondaire (reconnaitre et combattre les situations à risque)**. Nous proposons ci-dessous **quelques pistes de**

**réflexions** mais aussi **d'actions concrètes en ce sens**. Il va de soi qu'il appartient à l'ensemble des acteurs éducatifs œuvrant en ACM – partenaires institutionnels, directeurices associatif-ves, chef-fes de service, directeurices d'accueils, animateurices, ... de s'en emparer pour agir de manière collective, coordonnée et complémentaire.

# 1. Une urgence : clarifier les procédures de signalement

**Aucune des personnes enquêtées n'a été en mesure d'énoncer clairement les différentes procédures de signalement** à mettre en œuvre en cas de suspicion de violence. Outre les procédures, **l'accueil de la parole de la victime** est une étape essentielle à laquelle les animateurices sont manifestement peu outillé-es et formé-es.

## Repérer les signes de violences et accueillir la parole de la victime

Les animateurices, en dehors de Céleste, n'ont pas évoqué **de signes permettant de repérer une victime de violences sexistes et sexuelles** (traces sur le corps, comportements sexuels inappropriés, jeux sexualisés...). Céleste sait pour sa part qu'un enfant évoquant des actes sexuels, qui plus est dans un langage cru voire vulgaire, peut être une victime. **Le moindre signe suspect doit alerter.** Il n'est pas forcément nécessaire, selon l'âge de l'enfant ou de la situation, d'en discuter explicitement avec elle ou lui. Parfois, les victimes peuvent d'ailleurs se confier d'elles-mêmes. **Il faut alors être en mesure d'accueillir le témoignage,** de trouver les mots et d'adopter une posture de confiance et d'empathie. Mais les animateurices se déclarent démuni-es face à ce genre de situation.

« [En cas de violences dans le cercle familial dévoilées par l'enfant], c'est vrai que là, je serais un peu démunie après à ce niveau-là, je ne saurais pas quoi lui dire. Je vais essayer de dialoguer avec elle, la rassurer peut-être, la comprendre... » (Sophie)

Sophie s'inscrit dans une posture professionnelle et empathique. D'autres racontent comment ils pourraient **se laisser dévorer par la colère ou piéger par la sidération** :

« Honnêtement, je sais pas comment je réagirais en fonction de l'histoire. S'il parle d'inceste ou je ne sais quoi, je pense que je lui dirais « bah laisse moi encaisser parce que c'est pas évident aussi ». Et

*peut-être que j'aurais besoin d'un autre animateur pour ne pas être seule. Je sais pas après si je dois mettre les enfants ensemble pour en parler ou heu... » (Marilyne)*

« Il s'est passé quelque chose de ce genre en 2008. Où là, en fait, en réunion, l'ancien directeur nous annonce qu'en fait y'a potentiellement eu une agression sexuelle d'une... d'une... heu... d'une fille qu'on va recevoir par des jeunes qui fréquentent aussi l'accueil. Et on m'a demandé de sortir, parce que j'ai mal réagi. Moi je voulais savoir le nom des jeunes parce que je voulais les taper. A cette époque-là, j'étais bête. Je voulais les taper donc du coup, on m'a demandé de sortir parce que j'arrivais pas à me calmer. » (Abou)

Colère et sidération – aussi humaines puissent être ces réactions – sont bien évidemment à laisser au placard face à la parole d'une victime pour ne pas l'entraver.

« Déjà je lui dirais que je la crois ou le crois. Je lui expliquerais que c'est normal, je lui dirais qu'il ou elle est très courageux d'en avoir parlé avec moi. Je lui expliquerais [...] que je vais faire ce que je peux pour l'aider. Je vais aussi lui expliquer que moi, je ne peux pas garder ça pour moi, je ne vais pas mentir à un enfant. Et que je vais parler au directeur du centre, mais que voilà, elle me fasse confiance. Et après y'a une posture heu... Moi en tant qu'anim', ça s'arrête un peu là. Heu... parce que c'est aux directeurs et directrices de faire la déclaration à l'organisme heu... j'ai oublié le nom de l'organisme. Si tu es en mairie, de faire la déclaration des violences sur mineur, et si c'est un organisme, je crois que c'est aux directeurs ou directrices, je sais plus par contre. Je pense que si vraiment, y'avait des choses moi-même que j'arrive pas à gérer, j'appellerais aussi le 119 pour demander de l'aide. » (Céleste)

L'histoire et la formation de Céleste ont certainement contribué à ce qu'elle acquiert la bonne posture pour accueillir la parole de victime. Qui plus est, **ne pas rester seule et solliciter un organisme externe** pour bénéficier d'un appui reste un bon réflexe.



## 🔍 Affichage obligatoire du n°119

Le 119 fait partie des affichages obligatoires en ACM. L'affiche doit être à hauteur d'enfant ; les mineur-es accueilli-es sont ainsi informé-es et peuvent eux-mêmes, s'ils en ressentent le besoin, appeler le service national téléphonique de l'enfance en danger.

Sarah relate une situation au cours de laquelle une jeune mineure est venue lui confier qu'elle était victime de violences (l'animatrice ne précise ni la nature ni le contexte de ces violences). Elle a signalé le cas à une association qui a prévenu les parents et, selon Sarah, mis la jeune en grande difficulté. Depuis, elle exprime une certaine défiance vis-à-vis des associations qui pourraient soutenir les victimes et **ne sait pas comment elle pourrait accompagner une ou un jeune dans pareille situation.**

### Le recours systématique à la hiérarchie

Dans le cas de suspicion de violences (physiques ou sexuelles), **les animatrices se tournent très souvent spontanément vers leur hiérarchie.**

« Tu envoies une fiche d'incident à ton chef, il l'envoie à son chef, etc. Il y a des temps qui sont mis en place après des confrontations et y'a des sanctions heu... si les preuves s'avèrent être... être vraies, et ça peut aller loin en fait, comme la loi le préconise en fonction heu... du... du rapport d'incident. » (Abou)

Ce recours n'est ni préjudiciable pour les animatrices, ni véritablement critiquable. Mais son caractère systématique **conduit les animatrices à ne pas maîtriser les différents chemins de signalement**, qui apparaissent alors pour elles et eux à la fois **opaques et nébuleux.**

### Des procédures très mal connues

Ce recours systématique à la hiérarchie amène à une méconnaissance de la part des animatrices « de terrain » des différentes procédures de signalement à mettre en œuvre, alors qu'ils pourraient en être eux-mêmes à l'initiative. Les mesures qu'ils évoquent la plupart du temps sont **des mesures prises en interne de l'ACM, du service ou de l'association concernée.** Sont ainsi mentionnées :

- **Des mesures conservatoires** à l'attention de l'agresseur présumé (dans le cas d'une agression subie au sein de l'équipe)
- **Le soutien vis-à-vis de la victime** (y compris dans le cadre d'un dépôt de plainte)

**La méconnaissance de ces différentes procédures de la part des directeurices** et animatrices renforce la crainte de « se tromper » et en conséquence, peut les inciter à **ne pas se fier à l'apparition de signaux faibles.** La formation apparaît ici comme un indispensable levier dans la promotion de l'égalité des genres et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.



## 2. La formation des personnels d'animation : un impondérable

Les animateurices rencontrées font tous, pour la grande majorité, état de leur manque de connaissance sur le sujet du genre et des VSS. **Seulement un tiers des répondants au questionnaire affirme avoir été formé** sur ces questions dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle. Cette situation est dénoncée avec une certaine acrimonie par Abou : « *L'animation, c'est un milieu où il y a énormément de personnes qui ne sont pas formées. [...] Et des fois, on recrute des profils qui ne correspondent pas du tout à l'animation, qui se permettent des choses, des comportements heu... pas professionnels [...] qui vont avoir des postures assez bizarres, parce qu'ils sont pas formés. Bah ça me dérange. En fait dans l'animation, on favorise plus le quantitatif que le qualitatif. Et ça, pour moi, c'est pas acceptable, surtout quand on s'occupe d'enfants ou de jeunes.* »

Pour sa part, Sarah **se sent démunie** devant les questions de genre et l'appréhension des VSS. « *En fait, nous on a un métier qui regroupe plein de métiers, où on est censé maîtriser plein de choses alors qu'on ne maîtrise pas plein de choses. On doit savoir faire de l'insertion professionnelle, on doit savoir faire le psychologue, on doit savoir faire le machin... Et en fait, moi je préfère déléguer. Quand je sais pas, je délègue. Et du coup, je*

*préfère aller voir le Planning Familial, qui lui intervient sur des temps précis, sur des débats, sur des... etc où elles vont avoir heu... du coup les réponses aux questions. Mais moi, en tant qu'animatrice jeunesse, j'ai pas les tenants et les aboutissants, je ne suis pas du tout formée et je sais pas si je suis censée être formée.* »

La formation des animateurices ne peut pas seulement porter sur le repérage et le signalement des violences sexistes et sexuelles. Puisqu'ils sont eux-mêmes vecteurs de stéréotypes (dont ils sont victimes et agents), **il est nécessaire qu'ils opèrent un effort de conscientisation.**

L'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi la lutte contre les violences sexistes et sexuelles tout comme la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et le genre, sont désormais **intégrés aux référentiels de formation des animateurices volontaires** (depuis la publication de l'arrêté du 15 juillet 2023 portant sur les BAFA et BAFD<sup>1</sup>). Ils devront également être traités dans **le cadre des formations professionnelles**. Mais l'offre de formation sur ces sujets doit aussi **s'étendre aux professionnel·les et volontaires d'ores-et-déjà en exercice.**

### Y voir plus clair dans les différentes procédures de signalement

En cas de suspicion ou de violences avérées (agression sexuelle, harcèlement, viol, etc. mais aussi toute autre type de violences), il est indispensable de réaliser **plusieurs démarches complémentaires** en fonction des situations. Ces différentes procédures doivent également être engagées en cas de violences commises entre mineur·es. Pour rappel, le signalement de toute violence (ou suspicion de violence) sur mineur·e **est une obligation légale**. Il doit être le plus factuel possible (pas d'interprétation), et permettre de bien identifier les propos contextualisés de l'enfant (utilisation des guillemets et précisions sur la situation d'énonciation). Voir le tableau en quatrième de couverture, à afficher dans vos locaux !

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049205277>

Faute de mieux, **chacune et chacun « bricole » avec son propre capital** social et culturel, susceptible d'**amener des biais à tous les échelons de préventions.**



Le Ministère de l'Éducation Nationale a édité un **Guide à l'Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle**<sup>1</sup>. Ce guide, disponible gratuitement depuis internet, est très mal connu des actrices et acteurs de terrain alors qu'il éclaire **une diversité de situations ayant trait à l'égalité des genres et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.**

### 3. L'organisation pédagogique des activités et de l'accueil

#### Inscription explicite dans le projet pédagogique et les règles de vie

En théorie, le projet pédagogique **est un outil qui permet de cadrer l'action pédagogique des animateurices et d'explicitier les enjeux éducatifs du séjour** aux familles. A ce titre, il apparaît comme **un levier essentiel dans la**

**promotion de l'égalité des genres** à la condition de son inscription explicite dans ce document de référence. Elle doit également apparaître dans **les règles de vie, élaborées avec les enfants ou les jeunes**, de manière à créer des **espaces de dialogue** tout en rappelant que **l'égalité des genres est un indispensable jalon du vivre-ensemble.**



#### Les règles de vie

Il est toujours plus intéressant et pertinent, dans un souci **d'éducation à la citoyenneté et au vivre-ensemble**, que **les règles de vie émanent des publics** accueillis. On peut donc imaginer que la question de l'égalité filles/garçons (ou de toute autre forme de discrimination) soit induite par un questionnement de l'animateurice : « Est-ce que certains jeux doivent être réservés aux filles ? Aux garçons ? Pourquoi ? ». On peut transposer ce type de questionnements à plusieurs sujets : l'occupation des espaces, l'organisation de la vie quotidienne, etc. Voici quelques exemples de règles simples qui peuvent émerger de ces discussions :

- *Je peux jouer aux jeux dont j'ai envie, que je sois une fille ou un garçon.*
- *Avant de faire un câlin, je m'assure que mon copain ou ma copine est d'accord.*

Sur un accueil jeunes :

- *Je peux participer aux activités de mon choix, que je sois une fille, un garçon (et/ou « peu importe le genre auquel je m'identifie »).*
- *Je suis libre de me sentir attiré-e ou de tomber amoureux-se de toute personne de mon choix, peu importe son sexe.*

1. Vous le trouverez sur le framapad du livret, via [le QR code ou le lien page 45](#).

## Dégener l'environnement ludo-éducatif

Les ACM, nous l'avons vu, sont **des espaces extrêmement poreux aux stéréotypes de genre qui ont pourtant vocation à ouvrir les champs des possibles des publics accueillis** et à limiter l'effet des déterminismes de genre (entre autres). L'influence de l'environnement des enfants dans l'intégration passive des stéréotypes de genre demeure prégnante. Au sein des ACM, il conviendra de s'assurer que **les petits mobiliers d'imitation** (dinette, cuisinière, établi, etc.) **ne soient pas genrés**. Il en va de même pour la plupart des jeux et jouets laissés en libre accès. On peut proposer **des jeux de société revisités**, qui mettront l'accent sur l'égalité des genres (ex :

le « Mémo de l'égalité » chez Topla), **des livres et albums jeunesse** qui vont déconstruire les stéréotypes de genres (ex : *La pire des princesses* de Anna Kemp et Sara Ogilivi, *Rose, bleu et toi* de Élise Gravel,... ). Sur ces derniers points, encore aujourd'hui, il faut être vigilant : les jeux et livres dits « pour les filles » ou « pour les garçons » restent pléthore. Enfin, comme a pu le proposer Maryline dans son entretien, les affichages sont également à prendre au sérieux. Ils peuvent **faciliter le déploiement de nouveaux imaginaires**, non genrés. Il s'agit de permettre aux jeunes de s'identifier, indépendamment de leur sexe, à une footballeuse, un danseur classique, une aventurière, un papa attentionné, une philosophe, une scientifique, etc.



### Quelques propositions simples et peu coûteuses

- Des affichages et images qui ne véhiculent pas de stéréotypes de genre, voire même qui déploient de nouveaux imaginaires et de nouveaux possibles.
  - Les cahiers de coloriage de Linnéha Johanson<sup>1</sup>
  - Les affiches d'Élise Gravel<sup>2</sup>



- Des jeux de société militants ouvertement pour l'égalité des genres
  - *Mémo de l'égalité* de Topla
  - *Moi, c'est Madame* par L'éclap édition



1. Retrouvez l'ensemble des ressources en ligne et gratuites sur le framapad du projet « Égalité des genres en ACM » : <https://digipad.app/p/946825/6069315d01f2c>  
2. <https://elisegravel.com/>

- Des livres (albums jeunesse, « new romance », bandes dessinées) déconstruisant les stéréotypes<sup>1</sup> dès le plus jeune âge :
  - *Maddi dans la grotte* (de Pauline Barzilaï paru en 2022 aux éditions Memo) avec son personnage non genré.
  - *La Pire des Princesses* (de d'Anna Kemp et Sara Ogilvie paru en 2013 aux éditions Milan) qui raconte les périples d'une princesse qui ne s'en laisse pas compter par les princes charmants !
  - *Ma maman est bizarre* de Camille Victorine et Anna Wanda Gogusey (éditions : La ville brule, 2020)



- S'assurer que les dinettes, cuisinières, établis ne soient pas genrés.
- Proscrire les jeux ou livres ouvertement dits « de filles » ou « de garçons » sans pour autant faire table rase du patrimoine de la littérature enfantine et jeunesse.

## Renforcer la mixité<sup>2</sup> au sein des accueils et sur les activités

La mixité au sein des accueils (notamment des accueils jeunes) et sur les différentes activités qui peuvent y être proposées apparaît comme un idéal du vivre-ensemble difficilement atteignable pour une part considérable des répondant-es à cette enquête.

Heureusement, **plusieurs pistes d'action** peuvent être mobilisées pour pallier cette difficulté :

### La non-mixité sur certaines activités... au service de la mixité

**La non-mixité peut-elle servir de tremplin à la mixité ?** Bien que ce questionnement laisse supposer un paradoxe, plusieurs expériences montrent qu'il n'en est rien. Audrey Chenu et Véronique Decker, professeures des écoles, ont expérimenté<sup>3</sup> **la non-mixité temporaire sur des activités sportives, traditionnellement associées aux garçons**. En proposant aux filles de jouer au football entre elles, elles ont

pu permettre à leurs élèves de **développer les compétences motrices associées** et de **favoriser leur confiance en elles**. Si bien que très vite, ces nouvelles footballeuses ont voulu se frotter aux garçons, et ont pu démontrer avec brio leur talent ! Ici **la séparation permet de créer un espace sécurisé**, loin des regards condescendants ou moqueurs, pour **oser, expérimenter ou se révéler à soi**. Il s'agit d'un **espace-temps transitif** qui doit, *in fine*, faciliter la mixité sur des activités généralement non-mixtes. Si les filles ont pu prendre confiance en elles, les garçons ont eux aussi **changé leur regard sur elles** et sur l'activité, qui ne leur est plus simplement réservée. Ce type de stratégie est à usiter avec prudence et parcimonie, puisqu'**elle ne doit pas amener à terme à une ségrégation encore plus marquée**. Elle doit s'insérer dans un projet d'animation ou d'activités construit et solide. Une des collègues de Guillaume a expérimenté cette démarche pédagogique avec succès.

1. À noter ici que de nombreux ouvrages appartenant au genre de la « new romance », très populaire parmi les adolescent-es, tendent à massivement renforcer ces stéréotypes, voire à banaliser les relations dites « toxiques » et rapports de domination dans le couple (influence mêlée de *Cinquante nuances de Grey* (E. L. James) et de *Twilight* (Stephenie Meyer)).

2. Le terme « mixité » est bien évidemment entendu ici dans son acception première, à savoir le « mélange » (G. Fraise) entre les sexes dans un groupe donné.

3. Voir leur témoignage dans leur ouvrage *Entrer en pédagogie féministe* publié chez Libertalia en 2023.

## Renommer pour dégenrer

Certaines activités peuvent être véritablement **repoussoir** pour l'un ou l'autre sexe **dès lors qu'elles sont nommées**. Plusieurs animateurices enquêté-es se sont à juste titre interrogé-es sur la possibilité de **nommer différemment certaines activités fortement genrées**. Ainsi, on évitera de parler de « foot » mais on grimera cette activité sportive en un jeu visant à rapporter le joyau de la couronne (le ballon) dans son trésor (le but) seulement avec ses pieds (c'est un joyau sacré, on ne le touche pas avec ses mains...) ! Par un véritable travail d'imagination (et d'animation !), **les animateurices peuvent transformer une banale et non moins genrée activité « foot » en une épopée extraordinaire** où chacune et chacun aura sa place (et aura envie de jouer). Il en va de même avec tout type d'activités.

### Témoignage de Sophie

« C'est encourager des pratiques qui sont a priori plus masculines vers les filles et vice-versa. Voilà, l'équité dans l'accès, puis encourager les pratiques qui sont axées culturellement sur un genre, faire en sorte que ça ne soit pas heu... qu'il n'y a pas d'a priori ça. »

Le fait de « rebaptiser » certaines activités et de les amener différemment permet de lutter contre un biais que Baptiste Besse-Patin a pu observer dans une enquête menée en 2014. Très spontanément, il peut arriver que les enfants traversent ce que le chercheur appelle « **des frontières de genre** ». Reste qu'ils tendent à se conformer aux normes de genre lorsque l'équipe d'animation est à l'origine des propositions d'activités (**ils se conforment aux attentes supposées de l'adulte**). Ainsi, il observe que **« même si les activités ne sont pas marquées publiquement par le genre, la valorisation de la compétition dans des activités préparées et organisées par des animateurices renforce les normes »** (Besse-Patin).

## Faire (re)venir les filles sur les accueils jeunes

Souvent les grandes oubliées des accueils jeunes (parce que « le » jeune est souvent dans les imaginaires un garçon...), les filles devraient pourtant elles aussi pouvoir être accueillies au sein de ces espaces éducatifs. Là encore, c'est aux animateurices de faire en sorte qu'elles puissent **s'y sentir en sécurité** (physique bien évidemment, mais aussi morale et affective) **et... bienvenues**. Mais il s'agit d'une difficulté complexe puisque multifactorielle et **qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs** du territoire (parents, élus, association, etc.). Dans certains contextes, elle est corrélée à **un environnement urbain fortement genré masculin**. À noter aussi que les animateurices en accueils jeunes sont souvent majoritairement des hommes (alors qu'auprès des enfants de maternelle, on y trouvera essentiellement des animatrices). Quelques petites pistes pour essayer de changer la donne :

- **Impliquer autant que possible les filles** dans le choix des activités proposées ;
- Mettre à disposition dans les sanitaires, en accès libre et gratuit, des **protections hygiéniques** (serviettes et tampons) ;
- **Reprendre systématiquement** tout propos misogynne, sexiste, et discriminant.
- Proposer des activités « genrées » en vue d'y inviter « l'autre » genre et **déconstruire les stéréotypes associés**.



## Mettre en place des actions de sensibilisation des publics

Si les accueils doivent se saisir à bras le corps des questions d'égalité des genres et de violences sexistes et sexuelles dans leur organisation et l'ensemble des jeux et activités proposés, il est aussi possible **de mobiliser les publics** (enfants et jeunes) de façon beaucoup **plus formelle et explicite autour de ces problématiques**. Lors de l'enquête, Abou et Céleste ont présenté chacun à leur échelle des projets permettant aux enfants

et aux jeunes de conscientiser respectivement les enjeux autour **du harcèlement de rue et du consentement**. L'un et l'autre se sont saisis à bras le corps de ces problématiques, sans détour, de manière à **susciter le questionnement de leurs publics accueillis**, amenant à changement de regard et de pratiques des enfants et des jeunes. **Énoncer clairement les enjeux**, impliquer autant que possible les publics dans ces projets de sensibilisation, leur permet de se les approprier pleinement tout en étant actrices et acteurs de lutte.



## Zoom sur les actions du CIDFF41 en direction des jeunesses

- Amours sans violence : découvrir le kit de sensibilisation sur les relations d'emprise dans le couple<sup>1</sup>.
- Infos Jeunes Prostitution : télécharger le kit<sup>2</sup> et des actions de formation pour déceler et accompagner les jeunes victimes de prostitution.
- Pour plus d'informations : <https://loiretcher.cidff.info>

## 4. L'égalité des genres : un objectif éducatif à affirmer explicitement et à appliquer

**La lutte contre les préjugés et les discriminations** est un axe fort de l'Etat auquel s'associent depuis plusieurs années les acteurs de l'éducation populaire. À ce titre, **le comité de filière animation** a émis en mai 2023 **deux modèles de chartes**<sup>3</sup> à destination des structures organisatrices appelant entre autre à inscrire la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les projets éducatifs et à **nommer un-e référent-e « lutte contre les violences sexistes et sexuelles »**. Nous pensons également que **l'inscription explicite, claire et univoque de l'égalité des genres** dans les projets éducatifs et dans les projets pédagogiques, est un levier préventif majeur.

Sans escamoter les autres combats (racisme, xénophobie, homophobie, ...), son inscription permet :

- **D'informer sans détour les parents** sur les ambitions éducatives des accueils, comprenant la liberté pour chacune et chacun des enfants **de participer aux activités qu'elles ou ils souhaitent, d'expérimenter des activités nouvelles, de respecter l'autre** (fille, garçon, animatrice, animateur) à l'aune de ses différences et particularités.
- **De cadrer et d'orienter les actions pédagogiques** des équipes d'animation vers plus d'inclusion, de mixité, de respect.
- De manière congruente, **d'assurer l'égalité des genres dans les équipes d'animation en sortant des mécanismes de recrutement genré** en fonction des

1. Lien : <https://www.amoursansviolence.fr/kit-de-sensibilisation/>

2. Lien : <https://fncidff.info/wp-content/uploads/2023/02/2022-LIVRET-V5-IJP-CIDFF-OKcompressed.pdf>

3. Disponibles ici : <https://www.jeunes.gouv.fr/media/2270/download>

activités programmées, en reconnaissant à chacune et chacun les compétences qui lui appartiennent et non supposées en fonction

de son sexe, de prévenir et dénoncer les agissements sexistes et agressions sexuelles au sein de l'équipe, etc.



## Et l'écriture inclusive dans tout ça ?

Plusieurs études, menées dans le champ de la psycholinguistique<sup>1</sup>, montrent que **l'écriture inclusive** (dite aussi « écriture égalitaire, non sexiste ou épiciène) **améliore bel et bien la visibilité des femmes** en féminisant la langue française et de ce fait, en annulant « le biais de représentation du neutre vers le masculin ». Ces études se sont appuyées par exemple sur l'analyse d'offres d'emploi rédigées avec l'écriture égalitaire, dans des champs professionnels plutôt traditionnellement masculins. Il est apparu que la part des femmes y postulant était nettement supérieure à celles utilisant l'écriture traditionnelle. Quelques « **bonnes pratiques** » pour que l'écriture soit inclusive :

- Employer **le doublet** (ex : bonjour à toutes et tous (au lieu de « bonjour à tous »), les animatrices et les animateurs (au lieu de « les animateurs », etc.).
- Utiliser **des termes globaux** : « les humains » plutôt que « les hommes », ...
- Utiliser **le point médian ou la contraction** : animateur.ice (ou animateurice), etc.

L'écriture inclusive peut être utilisée **dans les projets éducatifs, les projets pédagogiques, les offres d'emploi, les informations destinées aux parents, etc.** On évitera cependant de l'employer avec les enfants qui sont encore des « apprentis lecteur·ices ».

### La nécessaire implication des élu·es et décideur·euses

Si certains accueils souffrent d'une fréquentation essentiellement masculine, il appartient aux directeurices de ces espaces de mettre en place une stratégie de manière à ce que les filles s'y sentent bien et soient en capacité d'y occuper la place qu'elles souhaitent prendre. Cela dit, la complexité de ce type de problème **nécessite que les décideuses et décideurs politiques et associatifs s'impliquent dans sa résolution**. Cette ambition appelle une réflexion globale sur la façon **dont les espaces publics se vivent par chacune et chacun et sur les opportunités éducatives qu'ils offrent**. Plusieurs actions, menées à l'échelle d'une collectivité ou d'un quartier peuvent être envisagées :

- La « féminisation des paysages urbains... et mentaux » : **féminiser l'odonymie**<sup>2</sup> (noms de rues, de places, d'infrastructures sportives et culturelles, etc.), **renforcer la représentation des femmes** dans l'embellissement urbain ou la propagande municipale (affichages, etc.).
- Renforcer l'**offre d'activités sportives et culturelles potentiellement attractives pour les adolescentes** (et peut-être aussi pour des adolescents !)
- Renforcer l'**appropriation de l'espace public** par les filles en organisant des événements « féminins » sur les city stades et les skate parcs.

1. <https://lejournel.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>

2. Des études ont montré que les « petites » rues, voies et allées avaient plus souvent des noms féminins que les rues, avenues, places, et squares. L'odonymie contribue ainsi à l'invisibilisation des femmes dans l'espace public.

## Renforcer les actions de formation des équipes en interne

Comme nous l'évoquions plus haut, **la formation portant sur les procédures de signalement et l'égalité des genres** est un levier indispensable pour lutter contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. Or, **les professionnel·les ou volontaires d'ores-et-déjà en poste** depuis plusieurs années **doivent aussi pouvoir bénéficier de temps de formation sur ces sujets.**

La formation professionnelle continue des équipes est donc elle aussi primordiale, mais reste **tributaire des engagements et volontés des structures employeuses.** L'enquête laisse apparaître que les animateur·ices les plus sensibles à ces questions (notamment Céleste) prennent des initiatives pour former les collègues (ou futurs collègues). Mais une fois encore, **ces initiatives sont contingentes au capital social, culturel et expérientiel** de chacune et de chacun, et **n'intègrent pas un plan de formation** clairement établi.

## Assurer un recrutement congruent avec les valeurs défendues dans le projet éducatif

**Le recrutement ne doit pas se fonder sur les compétences supposées des candidats en fonction de leur genre ou de leur sexe :** nul besoin de chercher à recruter un animateur sous prétexte de vouloir développer des activités sportives, ou bien une animatrice pour prendre soin des tous petits. Les compétences ne doivent pas être jaugées à l'aune du genre mais bien du parcours de chacune et de chacun des membres de l'équipe d'animation.

**D'autre part, la structure organisatrice doit déclarer aux services de l'État l'ensemble des intervenant·es œuvrant auprès des publics** (membre de l'équipe d'animation mais aussi volontaires en services civiques, stagiaires en Bac Pro Animation Enfance et Personnes âgées, chauffeur·es, cuisinier·es, intervenant·es ponctuel·les, etc.). Leur honorabilité (c'est-à-dire :

ne pas être sous le coup d'une condamnation empêchant d'exercer ou d'intervenir auprès de publics mineurs) sera vérifiée par le SDJES.

## Zoom sur les capacités juridique et administrative des intervenant·es déclaré·es<sup>1</sup>

La capacité juridique est contrôlée par le biais du **casier judiciaire B2** (qui contient l'ensemble des condamnations judiciaires et/ou des sanctions administratives de l'intervenant·e). Les services de l'État s'assurent également que la personne n'est pas répertoriée **au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais)**. La capacité administrative peut être contrôlée par la structure organisatrice sur l'application **TAM (Téléprocédure des Accueils des Mineurs)**. Si l'intervenante ou l'intervenant est placé·e sous le coup d'une interdiction d'exercer (provisoire ou définitive) auprès de mineur·e-s par les services jeunesse et sport, il ou elle apparaîtra dans **le listing des « cadres interdits »**.

Il revient donc pour les structures organisatrices et employeuses **de planifier et mettre en place des actions congruentes depuis l'inscription explicite de la promotion de l'égalité des genres dans le projet éducatif**, en passant par **la formation des équipes d'animation déjà en place**, sans oublier une approche beaucoup plus globale de la question en termes d'**offre de loisirs**.

1. Selon l'art. L133-6 du Code de l'action sociale et des familles : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045136910](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045136910)

# Conclusion générale

---

L'enquête menée en Loir-et-Cher confirme combien les accueils collectifs de mineur-es, véritables espaces de socialisation et d'éducation, sont **poreux aux stéréotypes de genre et aux violences** symboliques qui persistent dans la société. On les retrouve aussi bien dans les activités proposées aux enfants, que dans les modes d'organisation des accueils, comme dans le fonctionnement des équipes pédagogiques.

Ces normes genrées **affectent les publics** - garçons et filles - en les cantonnant à des comportements stéréotypés limitant leur pouvoir d'agir et leur émancipation. Peu importe finalement le genre des enfants, **toutes et tous en sont insidieusement les victimes** en s'empêchant parfois d'explorer des activités qui ne seraient pas adaptées à leur genre, en vivant des situations de discrimination dans le groupe (« ce n'est pas un jeu de fille »), en conformant son comportement à celui attendu pour son genre (par exemple, les garçons dans les quartiers populaires), etc.

Ces violences « ordinaires », issues d'une éducation genrée, sont souvent et logiquement banalisées par les publics, et donc invisibilisées. Plus encore, nous avons pu constater qu'elles sont parfois méconnues, mal identifiées voire reproduites par les professionnel·les de l'animation. **Ces violences symboliques appartiennent à l'arc des violences sexistes et sexuelles**, et sont le terreau évident des violences les plus graves, qui n'épargnent pas les ACM. L'enquête a effectivement révélé des situations d'agression sexuelle, notamment au sein des équipes d'animation. Qui plus est, **les différentes procédures de signalement sont absolument méconnues par les animatrices enquêtées**.

Ces constats sont d'autant plus dommageables que les ACM, notamment au travers de leurs projets éducatifs et pédagogiques, devraient permettre de **prévenir les violences sexistes et sexuelles** en proposant des dispositifs éducatifs cohérents avec **les valeurs de l'Éducation**

**populaire et celles de la République**. Sans doute serait-il nécessaire d'aborder dans ces projets cette problématique de manière très explicite et sans détour pour que **les professionnel·les interrogent et conscientisent leurs propres pratiques dans ce domaine**.

Eux-mêmes, en raison d'**un manque criant de formation** sur ces sujets, tendent non seulement à reproduire les stéréotypes sexistes, mais aussi à **minimiser des violences subies** par les publics ou des collègues. Nombre d'entre eux s'appuient uniquement sur leur expérience (personnelle et professionnelle), leurs propres convictions ou sur des recherches personnelles pour appréhender ces situations et enjeux. Ce capital social et culturel demeure insuffisant - et parfois biaisé - pour **faire de leurs pratiques d'animation un rempart aux VSS**. L'étude met pourtant en évidence un effort de conscientisation de ces acteur·ices, nourri par l'enquête elle-même, mais aussi porté par la médiatisation de cette problématique.

**La formation des animatrices est donc un enjeu crucial** pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles d'une part, mais aussi pour la diffusion et l'application de valeurs d'égalité, d'équité, et d'inclusion : leurs praxis professionnelles a, en effet, un impact indéniable **sur les représentations et comportements des enfants** sur les questions de genre. Il faut également qu'ils soient en mesure **d'identifier les situations dites « à risque »** (signaux faibles, etc.) et à promouvoir des pratiques éducatives respectueuses et égalitaires. Toutes et tous ont un rôle à jouer pour une société plus juste dans laquelle chacune et chacun - indépendamment de son sexe, de son genre, ou de son orientation sexuelle - pourra **s'y réaliser en tant que citoyen·ne libre**.

*Dominique Deketelaere,  
directeur de RESPIRE  
et Julie Brumet,  
Responsable du projet « Égalité des genres  
et lutte contre les VSS en 41 »*

# Ouvrons les perspectives...

---

Les ACM constituent un « espace » (aussi bien social, symbolique que physique) à visées éducatives, citoyennes, d'inclusion dans la Cité : **l'apprentissage du commun** (à travers le partage d'objets, d'idées, d'émotions,...) suppose l'acceptation de l'Autre, de l'étranger, voire de *l'étrange*. L'altérité prend forme et s'incarne dans le langage, l'apparence, les comportements, des actes, des pensées, des réactions, etc.

Au sein des ACM ont toujours existé **des zones et des objets de conflits**, des désaccords dans les façons de penser, d'agir, de décider, ce que Cécile Méadel nomme « les controverses comme apprentissage »<sup>1</sup>. Mais la société change et ce changement prend forme dans de multiples dimensions :

- Dans l'évolution -voire le renversement- de certaines valeurs : l'exercice de la controverses ou de la fonction polémique supposent un socle de tolérance, d'écoute, alors que l'invective, le « *bashing* », le harcèlement sont devenus le modèle et la référence en matière de communication entre individus.
- Dans l'émergence de micro-groupes d'appartenance et dans une forme de repli se livrant à une mise à mal du respect des limites et de l'autorité. Ici, il n'est ni question des ACM ni des jeunes, mais de la société adulte qui imprime sur eux des habitus qui les laissent en partie orphelins de repères qui font sens.

Tout est atteint par **cette désagrégation du Vivre-ensemble**, la faculté de tolérance individuelle et collective est malade à force d'être maltraitée.

Mais dans ce Tout, il y a une échelle de gravité, et c'est cela précisément que relate cette étude : comment **l'intime de la personne**, sa construction en tant qu'individu unique et singulier est abîmée, fragilisée, anéantie parfois par ce qu'on appelle les VSS<sup>2</sup>.

Ce livret explore des perspectives diverses pour palier aux VSS et faire des ACM des espaces de lutte contre ces dernières. Les leviers sont les suivants :

- **La formation/conscientisation des adultes** : développer des compétences à identifier, nommer, mesurer (la gravité), prendre part/partie.... Comme toute démarche de formation, elle doit solliciter des territoires de l'intime, brasser. Ceci suppose que les personnes-organismes en charge de la formation soient équipés pour accompagner ces explorations questionnantes, voire dérangeantes (par exemple, lors des formations BAFA : il ne s'agit pas de rajouter des couches au référentiel, il faut s'assurer de la montée en compétences éthiques/déontologiques des personnes et des organisations)
- **Un portage et un partage en équipe** : si chaque membre (acteur adulte) est rejoint/touché.... Différemment, il est primordial que ces adultes fassent « corps ». De Peretti parlait, à propos des équipes éducatives, d'un « collectif adulte enveloppant ». Cette capacité d'enveloppe ne se décrète pas, elle se fabrique, se construit, se tisse en équipe. Des conditions nécessaires, mais non suffisantes, à cela : du temps pour reprendre des situations, une compétence présente pour activer ce travail, une volonté d'associer les « acteurs extérieurs » que sont les parents, les élus, et l'école.

---

1. Hermès, La Revue 2015/3 n° 73

2. On pourrait parler des VSS du quotidien, celles qui sévissent à bas bruit, mais avec une énorme capacité de destruction, en assignant la personne dans une double peine : la souffrance de l'acte, et l'obligation au silence, à la différence des libérations de parole initiées par *me too*. Tout le monde n'a pas la chance de maîtriser les codes d'usage des médias.



- **Une culture du partenariat** : il faut une volonté de laisser pénétrer les éco-systèmes éducatifs par des acteur·ices plus à même d'alimenter/accompagner/animer ce travail autour des VSS

Il est heureux que les mouvements d'Education populaire - bien au-delà de sa sphère historique - se soient saisis du sujet. Il s'agit de dépasser les jeux de posture, les réponses à des injonctions institutionnelles, pour **poser des actes concrets et congruents avec les valeurs que nous défendons.**

*Pascal Le Strat,  
membre du bureau de RESPIRE*

# Liste (non exhaustive) de ressources

- Le framapad du projet (avec toutes les ressources listées ci-dessous) : <https://digipad.app/p/946825/6069315d01f2c>



Ce framapad est collaboratif, il est vous est donc possible de l'enrichir des ressources que vous souhaitez vous aussi partager !

## Réglementation en matière de protection des mineur-es en ACM

- Site des SDJES du Centre-Val-de-Loire : [https://acm-cvl.fr/hygiene\\_et\\_securite/la-protection-des-mineurs/](https://acm-cvl.fr/hygiene_et_securite/la-protection-des-mineurs/)
- Avis du Comité de filière animation relatif à la création de chartes sur les violences sexuelles et sexistes à destination des employeurs et intervenants en ACM : <https://www.jeunes.gouv.fr/media/2270/download>

## Dégenerer l'environnement ludo-éducatif

- Le site « Jouer l'égalité ! » de l'Association Le Jeu Pour Tous : <https://www.jouerlegalite.fr>
- Les affiches d'Elise Gravel : <https://elisegravel.com>
- Les cahiers de coloriage de Linnéha Johanson (sur le framapad du projet) : <https://digipad.app/p/946825/6069315d01f2c>

## Ouvrages de la littérature enfantine

- Pauline Barzilaï (2022) *Maddi dans la grotte*, aux éditions Memo
- Anna Kemp & Sara Ogilvie (2013) *La Pire des Princesses*, aux éditions Milan
- Camille Victorine & Anna Wanfa Gogusey (2020) *Ma maman est bizarre*, aux éditions La ville brûle

## S'informer et s'auto-former

- Livret du Ministère sur l'Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle : <https://digipad.app/p/946825/6069315d01f2c>

## Écriture inclusive

- Article du CNRS : <https://lejournel.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>

## Actions menées par le CIDFF auprès des jeunes et des professionnel-es

- Info Jeunes Prostitution : <https://fncidff.info/wp-content/uploads/2023/02/2022-LIVRET-V5-IJP-CIDFF-OKcompressed.pdf>
- Kit « Amour sans violences » : <https://www.amoursansviolence.fr/kit-de-sensibilisation/>

## Foot féminin

- Le documentaire *Les foteuses* (2020) de Ryan Doubiago et Lyna Saoucha
- Le film *Marinette* (2023) de Virginie Verrier.

# Bibliographie

---

bell hooks (2019), *Apprendre à transgresser*, Paris : Syllepse éditions

Besse-Patin, B. (2014) « Jouer l'autre rôle. Genre et jouabilité en centre de loisirs » in *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, t.2, pp.221-236, 2014.

Bourdieu, P. (1998) *De la domination masculine*, Paris : Point.

Buisson C. & Wetzels J. (2022) *Les violences sexistes et sexuelles*, Paris : PUF

Castelain-Meunier, C. (2023). « Comment dépasser les stéréotypes et élever des garçons libres et heureux ? » *Éducation et Sociétés*, 49, 149-166. <https://doi-org.accesdistant.bu.univ-paris8.fr/0.3917/es.049.0149>

Chenu, A & Decker V. (2023) *Entrer en pédagogie féministe*, Montreuil : Libertalia

Clair, I. (2023) *Sociologie du genre*, Paris : Armand Colin

Condorcet (1993) *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, Paris : G-F Flammarion

De Cock L. & Pereira I. (2019) *Les pédagogies critiques*, Paris : Agone

Dorlin, E. (2023) *Sexe, genre et sexualités. Introduction à une philosophie féministe*. Paris : PUF.

Freire, P. (1974) *La pédagogie des opprimés*, Paris : Maspero

Jablonka, Y. (2019) *Des hommes justes. Du patriarcat aux nouvelles masculinités*. Paris : Seuil

Jorro, A. (2022) « Ethos professionnel ». in Anne Jorro, *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Paris : Seuil

Lebon, F. (2020) *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire, Champ social*.

Lebon, F. (2021) « L'éducation populaire et l'animation : un objet pour la sociologie de l'éducation ». *Carrefour de l'éducation*, 52, 279-303

Mazurel (2021) *L'inconscient ou l'oubli de l'histoire. Profondeurs, métamorphoses et révolutions de la vie affective*. Paris : La découverte

Perrot, M. & Castillo E. (2023) *Le Temps des Féminismes*, Paris : Grasset




Raibaud, Y. & Gillet J.-C. (2006) *Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ?*. Jan 2006, France. pp.265-270

Raibaud, Y. (2014) « Sport, culture, loisirs : ces autres lieux de production et de consolidation de l'identité masculine » in Sylvie Ayrat, Yves Raibaud, *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, v.2, Maison des sciences d'Aquitaine.

Raibaud, Y. (2015) *La ville faite par et pour les hommes*, Paris : Belin

Taraud, C. (2022) *Féminicides. Une histoire mondiale*, Paris : La découverte.

# En cas de suspicion de violence ou de violence avérée...

Je prévient :	Pourquoi ?	Contacts	Statut de la victime
En cas de péril grave et immédiat, contacter <b>les services de police ou de gendarmerie</b> ou bien le Procureur de la République.	Les autorités de police pourront envisager la mise en place de mesures de protection de l'enfant victime et/ou à l'arrestation de l'auteur ou de l'autrice des violences.	Police ou Gendarmerie :  17	Mineur Majeur
Émettre une information préoccupante à <b>la CRIP</b> (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) ou <b>le 119</b> .	Après évaluation, la CRIP pourra saisir les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance et éventuellement saisir le Procureur de la République.	CRIP 41 :  02 54 56 06 96  <a href="mailto:crip41@departement41.fr">crip41@departement41.fr</a>  119	Mineur
Informers les <b>responsables légaux</b> .	Les parents ont un droit et un devoir de protection et de surveillance. Ils doivent également veiller à la santé de leur enfant. Si un ou plusieurs parents sont impliqués dans les violences, consultez le 119 qui vous aiguillera dans la marche à suivre en fonction de la situation.  Rappel : un-e mineur-e peut aussi porter plainte seul-e, sans ses parents.	Pour vous aiguiller :  119	Mineur
Informers le <b>SDJES 41</b> et compléter une fiche de renseignement « événement grave » <sup>1</sup> .	« Sous l'autorité du Préfet, le SDJES assure et garantit la protection des mineurs et des pratiquants lorsque ces derniers sont accueillis en ACM (Code de l'action sociale et des familles) et en établissement d'activités physiques et sportives (Code du sport). À cet effet, le Préfet peut prendre des mesures administratives en urgence et pérennes à l'encontre de toute personne exerçant une fonction auprès des mineurs et des pratiquants, exploitant des locaux les accueillant ou participant à l'organisation des accueils, en vue d'empêcher tout risque de VSS. Au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, le SDJES saisit le Procureur de la République en cas de suspicion d'actes délictueux ou criminels. » <sup>2</sup>	SDJES 41 :  <a href="mailto:signal.sdjes41@ac-orleans-tours.fr">signal.sdjes41@ac-orleans-tours.fr</a>   02 34 03 90 20  La fiche événement grave : en ligne sur <a href="http://acm-cvl.fr">acm-cvl.fr</a>	Mineur Majeur
Si vous êtes agents du service public (ou assimilé) : Obligation de saisir le Procureur de la République en cas de suspicion d'actes délictueux ou criminels (application de <b>l'article 40</b> du code de procédure pénale).	Le Procureur peut engager une enquête judiciaire pouvant conduire jusqu'à l'incarcération de l'auteur des violences suite à un procès.	Tribunal judiciaire de Blois :  02 54 44 60 99	Mineur Majeur

1. <https://acm-cvl.fr/wp-content/uploads/2019/01/D%C3%A9claration-%C3%A9v%C3%A9nement-grave-juin-2016.docx>

2. Information de Céline Leroux (SDJES 41)





## Qui sommes-nous ?

RESPIRE est une association située à Blois, dans le Loir-et-Cher. Portée par les valeurs de l'éducation populaire, elle œuvre pour la mise en réseau des acteur.ices éducatifs du territoire dans le champs de l'animation socioculturelle, de la médiation sociale, de l'accompagnement socio-éducatif, etc.

Elle anime un réseau de prévention des violences en Loir-et-Cher, visant à tisser un réseau départemental d'acteurs capable de :

- sensibiliser l'ensemble des professionnels et bénévoles associatifs aux problématiques de violence (violences éducatives ordinaires, violences institutionnelles, violences sexistes et sexuelles, harcèlement, etc.),
- identifier les ressources mobilisables sur le territoire pour endiguer ces violences,
- construire et proposer des outils et des actions de lutte contre les violences.

### **Vous souhaitez vous mobiliser autour des violences et rejoindre le réseau ?**

Contactez-nous pour plus d'information.  
Association RESPIRE,  
27 rue André Boulle,  
41000 Blois  
[dominique.deketelaere@associationrespire.fr](mailto:dominique.deketelaere@associationrespire.fr)



## Qui sommes-nous ?

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles est une structure associative loi 1901. Son but principal est de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de garantir l'accès aux droits des femmes.

Le CIDFF41 propose des informations sur les droits de la famille, une écoute par une psychologue, des suivis pour l'emploi avec une Conseillère en Insertion Professionnelle et le service prévention. Donc le CIDFF41 joue un grand rôle de sensibilisation auprès de tout public et particulièrement envers les jeunes, en organisant des ateliers sur l'égalité, les stéréotypes de genre, les discriminations, les violences sexistes et sexuelles. (AmourSansViolence, Info Jeunes Prostitution...)

Toutes les interventions se veulent ludiques et dans l'esprit de l'Éducation Populaire (agrégé J.E.P).